

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES (BCEEM), Paris

FILIALES ET PARTICIPATIONS

[Africaine de Sisal](#) (Compagnie), Oyenbam (Sénégal)
[Algérienne pour l'Exploitation du liège](#) (Société), Alger
[Algérienne de Matériaux de construction](#) (Société), Mostaganem
[Banque coloniale nord-africaine](#), Alger
[Briqueteries de Bamako](#)
[Chaux et ciments du Sénégal](#)
[Chérifienne d'Hivernage](#) (Société)
[Coloniale d'Études forestières](#) (Société), puis
[Congolaise d'Exploitations forestières](#) (Société), Libreville
[Comptoirs et huileries du Dahomey](#)
[Conserveries algéro-marocaines](#) (Société des)
[Cotonnière des Établissements français de l'Océanie](#) (Société)
[Compagnie cotonnière ouest-africaine](#) (Cotoa)
[Constructions générales en Afrique française](#) (Compagnie de)(CCGAF)
[Domaines africains](#), Alger
[Entreprises du Soudan](#) (Société d')
[Études et recherches du traitement des phosphates au Maroc](#)
[Exploitations minières de l'Oubangui](#)
[Foncière de l'Ouest-Africain](#), puis [Foncière de l'Afrique](#) (Compagnie)
[Française des îles Marquises](#) (Société)
[Électricité de l'Afrique du Nord](#), Alger, puis [Constantine](#)
[Établissements français de l'Ouest-Africain](#)
[Études et d'application de l'irrigation souterraine](#) (Société d')
[Franco-tahitienne](#) (Compagnie)
[Générale de Commerce extérieur](#) (Société), Tananarive
[Générale du Golfe de Guinée](#) (Société)
[Glacières de Raz-el-Aïn](#), Oran
[Immobilière et Agricole de l'Océanie](#) (Compagnie)
[Immobilière de Marrakech](#)
[Immobilière de Thiès](#) (Société)(Sénégal)
[Industrielle du Bas-Ogooué](#) (Société)
[Industrielle de la Ville et du port de Ténès](#) (Algérie)
[Minière du Diahot](#) (Société)(Nouvelle-Calédonie)
[Nord-africaine d'études et d'entreprises](#)
[Nord-Africaine de Tissage à main](#) (Société)
[Omnium colonial de participations financières](#)
[Port de Papeete](#) (Compagnie concessionnaire du)
[Secteur électrique des voûtes d'Alger](#) (Compagnie du)
[Soussana frères](#) (Établissements)
[Sud-Marocain](#) (Compagnie du)

Union coloniale d'électricité
Union coloniale et financière privée

...

Société an., f. en mai 1914

Georges-Eugène-Alcide FROMENT
dit FROMENT-GUIEYSSE, président-directeur

Né à Pernois (Somme), le 3 avril 1880.

Marié le 26 janvier 1909 avec Jenny Emma Guieysse (1880-1915), fille du député du Morbihan et ancien ministre des colonies Paul Guieysse, décédée peu après la naissance de Roger. Enfants :

— Denise (1910-1974) ép. Bernard Thuriet (1906-1992) ;

— Édith (1911-1963) ;

— Pierre (1913-1990) ép. Henriette Pochet (1921-1984) ;

— Roger Froment (1915-1984), marié en 1944 avec Marthe Perrin (1923-1994).

Remarié le 4 novembre 1916, avec Simone Guieysse (1887-1965), sœur de la défunte. Enfants :

— Philippe (1917-) ép. Geneviève Kantor (1914-1997) ;

— Gilbert (1919-) ép. Marie Anne Laught (1926-) ;

— Paulette (1921-1923) ;

— Yvette (1922-) ép. 1956 avec Serge Gauquelin (1931-) ;

— Lucile (1925-1987) ép. Michel Faye (1926-2000) ;

— Michel (1926-) ép. avec Jacqueline Fontaine (1937-).

Avocat.

Directeur de l'*Action coloniale et maritime*.

Membre du conseil fédéral du [Comité d'action républicaine aux colonies](#), fondé et d'abord présidé par son beau-père.

Vice-président (1905), chargé de mission (1909), directeur général, puis président du Comité de l'Océanie française, fondé et d'abord présidé par son beau-père.

Administrateur délégué de la Société cotonnière des établissements français de l'Océanie (1909)

et de la Société française des îles Marquises (1913).

Président-directeur de la Banque mutuelle (1914).

Membre de la Commission des concessions coloniales.

Ouvrages sur Victor Hugo et Brazza.

Éditeur de l'*Encyclopédie coloniale et maritime*.

Chevalier du mérite agricole (*JORF*, 19 oct. 1913).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 31 août 1921).

Décédé à Niamey (Niger), le 27 avril 1967.

Un programme de politique coloniale
Compte-rendu d'une causerie faite par M. G. Froment-Guieysse, le 8 mai 1920,
exposant le but de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles

Dans une causerie déjà vieille de six ans, qui servit de point de départ à notre groupement, j'avais traité de « La mise en valeur méthodique de notre domaine colonial et la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles ». Je m'étais efforcé surtout de dégager une doctrine ; je voudrais aujourd'hui pénétrer dans les faits.

Brutalement, en ces premiers mois de 1920, la question se pose ainsi : l'an dernier, la France a acheté à l'étranger, uniquement en matières premières et en denrées d'alimentation, pour plus de 21 milliards.

Il n'y a à cet angoissant problème qu'une solution : la mise en valeur rationnelle et totale de notre domaine colonial. L'heure est venue de changer résolument de méthode, et cette méthode nouvelle, nous la résumerons par ces mots : « Le rôle du comptoir est passé, celui de l'agriculture commence : le commerce doit s'intéresser à l'agriculture et s'industrialiser. » C'est le programme même de notre banque : mettre en valeur, produire.

Production coloniale

Aujourd'hui que ce domaine colonial est parachevé, que l'hypothèque marocaine est levée, que le Togo et le Cameroun entrent pour la plus grande part dans la famille coloniale française, résumons l'importance de nos terres d'outre-mer : Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), Afrique Occidentale, Afrique Équatoriale, Madagascar, Indochine, et nos vieilles colonies, nos colonies de peuplement, nos échelles maritimes, nos comptoirs — Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Établissements français d'Océanie, Côte des Somalis, Établissements des Indes, — cela représente plus de 10 millions de kilomètres carrés (18 fois la Métropole), et 50 millions d'habitants ; le commerce de nos colonies avec la Métropole, avant la guerre, dépassait 3 milliards, soit le cinquième de notre commerce extérieur.

C'était là un trafic sans doute encourageant ; en vérité, c'était trop peu encore, si l'on songe que nos colonies, à l'exception du charbon, peuvent nous fournir la presque totalité des matières premières et des matières alimentaires que nous demandons à l'étranger. Une politique clairvoyante d'avant-guerre nous eût évité les pénibles nécessités économiques de l'heure actuelle : nous avons dormi sur un trésor.

Voyons les chiffres. En 1913, sur une importation totale de 4.253 millions en laine, coton, soie, peaux, céréales, graines et fruits oléagineux, bois, café, caoutchouc, jute, riz, cacao, tabac, viande, minerais, les colonies fournissaient à la Métropole pour 419 millions, soit le dixième de l'ensemble, et moins de 7 % si l'on excepte l'Afrique du Nord ; elles nous fournissaient en coton 0,2 % de nos besoins, en maïs 0,5, en café 0,9, en laine 2 %.

Or, que pourraient-elles nous donner ?

Coton. — Nos colons viennent des États-Unis, et pour partie de l'Égypte et des Indes. Pourquoi, sur 320.000 tonnes (1.500.000 balles) que nous demandons pour l'alimentation de nos filatures, 8.000 tonnes seulement nous viennent-elles des colonies ? Nous avons l'Afrique Occidentale et la riche vallée du Niger — le Nil français — ; l'Afrique Occidentale française possède plus de 3 millions d'hectares de terres soumises à une inondation modérée ou composées d'alluvions émergées : à 200 kg de fibres à l'hectare, on pourrait fournir du coton plus que la France n'en consomme actuellement ; les terres cotonnières du Cambodge, pour offrir de moins vastes espaces, atteignent un million à un million et demi d'hectares ; nous possédons encore l'Afrique du Nord (Algérie et Maroc) et l'Océanie (Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides).

Produits oléagineux. — S'il s'agit des produits oléagineux, nous en importons de l'étranger, avant la guerre, pour une valeur de plus de 400 millions de francs, alors qu'au Sénégal, à la Côte-d'Ivoire, au Dahomey, au Gabon, nous avons l'arachide et le palmier à huile, le cocotier en Indochine, à Madagascar, en Océanie. L'Afrique Occidentale française est, en particulier, notre grand réservoir en matières grasses ; les palmeraies (palmiers à huile) de l'Afrique Occidentale française pourraient fournir plus de 400.000 tonnes d'huile : elles en fournissent à peine 30.000 ; il n'y existe pas moins de 100 millions de palmiers à huile, dont la plupart inexploités (population insuffisante, manque d'eau) ; les arachides sont cantonnées à la Sénégambie ; elles sont susceptibles de s'étendre au Haut-Sénégal-Niger, à la Haute Côte-d'Ivoire : c'est une question de

communications ; lorsque le réseau ferré de l'Afrique Occidentale française sera achevé, notre grande colonie africaine pourra fournir au total un million de tonnes, au lieu de 150.000 actuellement. Le cocotier fournit 30.000 tonnes de coprah ; il est susceptible de grandes extensions en Cochinchine et en Annam, à Madagascar et aux Comores, aux Nouvelles-Hébrides et en Polynésie. Les Anglo-saxons l'appellent avec juste raison le « consolidé de l'Est ».

Café. — En ce qui concerne le café, notre consommation est de 150.000 tonnes ; c'est le cinquantième qui nous est fourni par la Nouvelle-Calédonie, les Antilles, Madagascar, la Réunion, le Tonkin, le Gabon. Rappelons que la variété Robusta, qui a succédé en Calédonie au café Arabica, atteint par l'hémileia, est originaire de notre Congo français.

Cacao. — Pour le cacao, 18.000 quintaux viennent de nos colonies, pour une consommation de 300.000 quintaux. Est-ce admissible, quand on possède le Congo, et qu'on songe que la Côte d'Or, qui ne récoltait point de cacao en 1891, qui en produisait 40.000 quintaux seulement en 1896, 500.000 en 1913, en produit aujourd'hui plus de 900.000 ? Que le Cameroun en récoltait plus de 50.000, les Samoa plus de 40.000 ?

Bois. — Nous importons pour 270 millions de francs de bois communs, pour 25 millions de francs de bois exotiques, au total près de 300 millions : 12 millions seulement nous viennent de nos colonies, alors que l'Afrique du Nord, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Cameroun tiennent en réserve plus de 10 milliards de mètres cubes de bois, soit 400 fois la production annuelle de la France !

Dans l'Afrique du Nord, c'est le chêne-liège, le chêne vert, le pin d'Alep, le thuya, avec au Maroc, Certaines espèces complémentaires qui font précisément défaut à nos deux autres possessions méditerranéennes : il n'y a pas moins de 300.000 hectares de cèdres au Maroc. Dans nos colonies proprement dites, nous trouvons non seulement les bois de luxe, ou bois des îles, mais encore les bois communs ou bois d'œuvre ; parmi les principaux produits de nos forêts coloniales, — superficie : 100 millions d'hectares, près de deux fois la superficie de la France, — il faut citer l'acajou à la Côte-d'Ivoire, l'okoumé au Gabon, l'acajou, l'okoumé, l'ébène au Cameroun, l'ébène, le palissandre, le bois de rose à Madagascar ; l'Afrique Équatoriale seule possède 14 millions d'hectares de forêts compactes, permettant la sortie minima de 3 millions de tonnes chaque année : il en a été exporté 150.000 tonnes en 1913 !

Caoutchouc. — Nos importations annuelles se montent à 30.000 tonnes, les colonies nous en fournissent le dixième, 3.000 tonnes. Mais ici l'œuvre se développe à grands pas, particulièrement en Indochine (plantations d'hévéas). Ajoutons que les expériences anglaises ont démontré qu'en Afrique, l'hévéa peut avoir un développement et un rendement se rapprochant sensiblement des conditions de l'Extrême-Orient : le Gold Coast possède déjà un million de pieds d'hévéas.

Tabac. — 45 millions de francs de tabac en feuilles sont annuellement demandés au dehors par la Régie : seule l'Algérie en fournit pour 1.400.000 francs. Java et Sumatra ont longtemps détenu le monopole du tabac de cape, certaines régions du Cameroun peuvent se substituer à elles.

Papier. — Pour le papier, nous avons l'alfa en Algérie, le papyrus en Afrique Équatoriale française, le bambou en Cochinchine ; l'heure est venue de rejeter le lourd tribut que nous payons, à l'heure actuelles.

Matières tannantes. — Celles-ci s'épuisent en Europe par suite de la diminution du chêne et du châtaignier, du quebracho en Amérique du Sud ; nous avons le palétuvier, et surtout, en Afrique Occidentale française et à Madagascar, l'acacia arabica ou gonakie qui dose de 30 à 42 %.

Essences et plantes médicinales. — La Réunion cultive le géranium rosat, le vétiver, l'ilang-ilang, le patchouli ; nos vieilles colonies, Madagascar, le girofler ; l'Afrique du Nord le bigaradier, la cassie ; l'Indochine la badiane, la citronnelle, le benjoin ; or l'ilang-

ilang nous vient surtout de Manille, la girofle de Zanzibar, la citronnelle de Ceylan et de Java, le benjoin de Sumatra et du Siam. Pourquoi, d'autre part, Java jouit-elle d'un monopole pour le quinquina et pourquoi la kola est-elle surtout fournie par le Sierra-Leone, alors que nous avons la Côte-d'Ivoire et la Guinée ?

Céréales. — Sur 550 millions de céréales que nous importons, moins de 100 millions nous viennent de notre domaine de l'Afrique du Nord. « Et cependant, dit M. Lebrun, à qui nous empruntons ces chiffres, nous détenons les plaines où s'alimenta la Rome antique ».

Élevage. — Nos importations en viandes fraîches ou salées s'élèvent à 50 millions (valeur d'avant-guerre, comme ci-dessus) dont 6 millions seulement sont fournis par nos colonies.

Pourquoi ? Si les conditions de l'élevage deviennent de plus en plus difficiles en France, nous avons par contre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc (nous avons importé, dans les dix-huit premiers mois de la guerre, plus de 2.500.000 moutons d'Algérie), Madagascar (où le cheptel se monté à plus de 7 millions de bœufs), le Haut-Sénégal Niger (propice à l'élevage du bœuf et du mouton).

Laine. — Il nous faut annuellement 300.000 tonnes de laine ? les colonies nous en fournissent 10.000. L'Afrique du Nord, le Soudan, et ceci résulte, de ce qui précède; peuvent fournir un appoint appréciable. Il y a, en particulier, 800.000 montons à laine au Soudan (moutons du Macina), laine sans doute un peu grossière encore, mais qu'on pourra sensiblement améliorer à l'aide d'une sélection patiente. S'il faut surtout, demander l'élevage du mouton aux pays dont le sol est pauvre, n'oublions pas que le Soudan et ses confins représentent une puissance pastorale égale aux quatre cinquièmes de celle de l'Australie.

Nous n'avons pas parlé de la soie, ni de l'industrie des fruits, du sucre, des peaux, ni de celle de la pêche ; nous n'avons pas parlé davantage des richesses minérales fort importantes, mais encore insuffisamment exploitées, de nos colonies ; les prospections, d'ailleurs, sont pour certaines de nos possessions à une période de tâtonnements et de début ; il semble qu'un large avenir, dont nous ne pouvons encore apercevoir les données définitives, soit ouvert à cette industrie. Citons aujourd'hui : les minerais de fer, les phosphates de l'Afrique du Nord ; au Tonkin et au Laos la houille, le zinc, l'étain, le cuivre, le plomb, l'antimoine ; à Madagascar le graphite ; en Nouvelle-Calédonie le nickel et le chrome : l'or en Guyane, le cuivre en Afrique Équatoriale française.

Ainsi, quelque branche d'activité économique qu'on envisage, notre production coloniale demeure insuffisante, eu égard à l'étendue, à la richesse et à la variété de notre domaine d'outremer ; c'est à la développer au cours des années qui vont venir que nous devons nous employer : nous pouvons, sans rien exagérer, assurer qu'on peut la décupler. Mais en attendant que ce large effort soit accompli, et pour la prendre actuellement pour ce qu'elle est, il faut appliquer, dès maintenant, des mesures appropriées pour réserver à la Mère Patrie la plus grande partie de ce que nos colonies produisent. Car si les chiffres que nous avons cités plus haut relativement aux matières premières que la Métropole reçoit de ses colonies tiennent à l'origine à une faiblesse regrettable de production, ils ont pour cause aussi un pourcentage insuffisant réservé, sur l'ensemble, à nous-mêmes : dans le commerce de ses colonies, la part de la France est restée secondaire. Sur un commerce total de sorties de nos possessions (Afrique du Nord non comprise) qui, avant la guerre, s'élevait à 1.446 millions, la part de la France a été de 610 millions seulement, soit 40 %. Les étrangers viennent acheter dans nos colonies les peaux, laines, produits oléagineux, bois, minerais dont ils ont besoin : c'est ainsi qu'en cinq ans, écrit M. Lebrun à qui, à nouveau, nous empruntons ces chiffres, le commerce de l'Allemagne avec nos colonies (1907-1912) était passé de 30 à 70 millions ; au Maroc il était passé de 13 à 31 millions ; l'Afrique Occidentale française était surtout desservie par des pavillons allemands et anglais : Compagnie Woermann, Elder, Dempster et Cie ; l'Indochine était fréquentée par le Nord Deutscher Lloyd, les

Antilles par l'Austro-Americana (Trieste). C'est ici, avant tout, une question de flotte nationale et coloniale — nous en parlerons spécialement tout à l'heure ; — alors qu'avant la guerre, nous assistions à un développement régulier du tonnage étranger, le nôtre restait à peu près stationnaire : que dire aujourd'hui que, sur 2.500.000 tonneaux, nous en avons près d'un million de coulés ?

Sans doute, disons-le tout de suite, il n'est pas possible à la Métropole d'absorber toutes les productions de son immense domaine ; une partie se dirigera toujours sur les marchés voisins en raison de la nécessité de certains courants économiques (tels les riz d'Indochine, par exemple, qui continueront à se déverser pour la plus grande part sur les marchés d'Extrême-Orient) ; [il ne pourrait plus être question, d'autre part, de revenir à une sorte de pacte colonial en vertu duquel nous nous réserverions exclusivement la propriété de nos produits](#) ; ce serait sans nul doute aller vers les représailles dangereuses des autres nations ; il ne faut pas oublier, enfin, que les exportations de nos colonies sur l'étranger nous servent de monnaie d'échange pour payer nos dettes, qu'en ce sens, elles jouent un rôle important dans notre balance économique, et qu'elles sont en particulier un modérateur des changes ; c'est le triangle économique de lord Milner que M. Sarraut rappelait il y a quelques semaines : les matières premières achetées à l'étranger sont transformées dans la Métropole et vendues aux colonies ; celles-ci éteignent la dette de la Métropole par l'envoi de produits exotiques sur l'étranger. Ceci est exact, mais à la condition, comme toujours, de se tenir, dans un juste milieu. En d'autres termes et en résumé, nos colonies doivent répondre aux trois conditions suivantes, qui concrétisent la vraie doctrine coloniale : 1° Nous fournir nos matières premières ; 2° Exporter sur l'étranger en diminuant notre dette ; 3° En s'enrichissant chaque jour, acheter dans la Métropole plus de produits manufacturés.

Donc, sous quelque angle que nous envisagions le problème, celui-ci se résume ainsi : intensification de la production de notre domaine colonial. Nous avons dit que cette production actuelle pouvait être décuplée ; elle peut, en tout cas, et d'ici quelques courtes années, être doublée ou triplée. Quelles ressources formidables pour la Métropole !

Pour cela quel programme ? Car il ne s'agit point de quelques bonnes volontés désireuses, sans plus, d'apporter leur appoint d'effort dans le grand œuvre à entreprendre : c'est tout un programme technique, économique et social à établir : [l'heure de la colonisation scientifique est née](#), il faut savoir d'où l'on part, avec quels moyens l'on va, pour fixer exactement le point d'arrivée.

Outillage économique

C'est d'abord, à l'origine, pour nos colonies, un programme d'outillage économique à réaliser. Cet outillage comprendra : 1° Les voies d'accès des centres de production vers les ports ; 2° L'outillage de ces ports ; 3° L'hydraulique agricole.

Reprenons ces trois points :

1° Les voies d'accès des centres de production vers les ports. Ce sont avant tout les chemins de fer, ensuite les voies navigables. En ce qui concerne les chemins de fer, un programme hardi est à tracer, car nous sommes ici, malgré les efforts des années d'avant-guerre, en face d'une insuffisance grave des voies ferrées coloniales. Veut-on quelques chiffres comparatifs ? Le réseau ferré des colonies anglaises comprend 178.000 kilomètres, le réseau ferré des colonies françaises n'en compte que 12.000, y compris les voies ferrées de l'Afrique du Nord. Le Canada, pour 7 millions 1/2 d'habitants, a 49.000 kilomètres, l'Australie, pour 5 millions, en a 30.000 ; l'Afrique du Sud, pour 6 millions, 25.000 ; or, pour 5 millions d'habitants, l'Algérie a 4.500 kilomètres de voies ferrées, l'Afrique Occidentale française pour 12 millions en a 2.000, l'Afrique Équatoriale française pour 6 millions en a... zéro !

Qu'importe-t-il de faire ? Ce programme indispensable, nous allons le résumer en quelques lignes : c'est d'abord l'achèvement du Thiès-Kayes, le prolongement vers

l'intérieur des chemins de fer de la Guinée, de la Côte-d'Ivoire, du Togo, du Dahomey et le raccordement de toutes ces lignes sur une grande voie transversale rattachée au Thiès-Kayes : c'est 3.000 kilomètres à envisager et une dépense de 625 millions.

En Afrique Équatoriale française, il faut édifier la ligne de Brazzaville à la côte, décidée avant la guerre, ajournée par celle-ci : 800 kilomètres. Il faut, au Cameroun, continuer le chemin de fer de Douala à Yaoundé avec embranchement sur le Tchad : 1.200 kilomètres. Au total : 2.000 kilomètres et 440 millions.

À Madagascar il convient d'achever le chemin de fer de Tananarive à Antsirabé et son prolongement jusqu'à Ambositra et Fianarantsoa : 1.000 kilomètres, 250 millions.

En Indochine il faut terminer la ligne de Vinh à Dôngha, la ligne Vinh-Huê, la liaison de Saïgon à la frontière du Siam, la voie transversale de Savannaket, le chemin de fer du Lang-Biang ; au total 1.700 kilomètres et 500 millions.

N'oublions pas les chemins de fer réclamés à juste titre par nos vieilles colonies (Réunion, Martinique, Guadeloupe), au total 50 millions.

Total général : 7.800 kilomètres, 1.800 millions.

Pour l'amélioration des voies navigables, M. Sarraut, lors de son exposé au Sénat sur la politique coloniale de la France, estimait avoir besoin de 25 millions ; il s'agit avant tout de la régularisation du Congo, de l'Ogooué, du Sénégal, du Mékong et du fleuve Rouge ;

2° Passons maintenant aux ports : l'amélioration du port de Dakar, dont le développement va croissant et qui devient trop exigü pour le trafic auquel il doit désormais faire face, vient au premier plan ; ensuite s'inscrivent les ports de Cotonou et de Conakry ? 60 millions.

En Afrique Équatoriale française, les ports de Douala, Kribi, Pointe-Noire, Libreville et Port-Gentil réclameront 65 millions.

À Madagascar, ce sont les améliorations à apporter aux ports de Tamatave, Diego, Majunga et Fort-Dauphin : 50 millions.

Pour Haïphong et Saïgon : 120 millions.

Djibouti réclame 30 millions, Papeete 5 millions ; Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Cayenne exigent à leur tour, et légitimement, un rajeunissement de leurs docks et de leurs bassins.

Pour mettre ainsi en état nos ports coloniaux, les doter de quais, voies d'accès, appareils de chargement et de déchargement, les mettre, en d'autres termes, en harmonie avec l'importance des richesses qu'ils sont appelés à manipuler, c'est une dépense totale de 335 millions, de 350 millions si l'on y ajoute les dépenses pour l'installation de la T. S. F. ;

3° Quant à l'hydraulique agricole, ce que nous avons dit précédemment situe les colonies où l'effort le plus important est à réaliser : l'Afrique Occidentale française et le Cambodge qui sont tous deux appelés à donner d'importants résultats en ce qui concerne la culture cotonnière.

La vallée du Niger est riche en eau et en bonne terre de culture ; les possibilités d'irrigation s'y rencontrent à chaque pas ; dans la vallée supérieure du Niger, on peut, par des travaux simples de barrage et de canalisation, submerger ou irriguer de grandes étendues de terres ; dans le bassin moyen ou inférieur, on peut développer considérablement le système de la submersion par des travaux améliorant le régime des bassins d'inondation. Rappelons que si, comparées aux terres d'Égypte, nos terres nigériennes sont moins riches en acide phosphorique et en chaux, elles sont plus riches en azote ; dans les stations expérimentales, les cultures irriguées de cotonnier, de chanvre, de riz, ont donné des rendements analogues à ceux des bonnes cultures d'Égypte.

Au Cambodge, où le Tonlé-Sap constitue le principal déversoir du Mékong et le régulateur de ses eaux, l'inondation annuelle, lente et progressive, couvre doucement les terres qu'elle fertilise et enrichit ; l'eau glisse progressivement dans les vallées,

recouvre les champs et les forêts sur des étendues considérables et va même baigner au loin le flanc des montagnes. Des travaux appropriés peuvent faire de ces terres immergées des centres de production de premier ordre.

Ces travaux d'hydraulique agricole, tant pour l'Afrique Occidentale française que pour le Cambodge, sont estimés à 150 millions environ.

Tel est le programme d'ensemble indispensable pour mettre nos colonies en mesure de faire face au gros effort de production que nous allons leur demander : il n'excède pas 3 milliards. C'est beaucoup, diront quelques-uns ; c'est peu, si l'on songe à tout ce que la France en attend — et que le canal du Rhône, lui seul, a coûté 2 milliards 1/2. Ce programme, d'autre part, doit être exécuté rapidement, en une dizaine d'années tout au plus. Si on laissait les colonies recourir à leurs propres ressources ou à l'emprunt pour le réaliser, ou ce serait impossible, ou il faudrait envisager une période 3 à 4 fois plus grande : l'expérience nous a appris les tergiversations et les longueurs que subissent devant les commissions et au Parlement les demandes d'appel au crédit de nos différentes possessions. Pour aller vite et pour faire bien, il importe que l'État puisse procurer aux colonies, par son propre crédit et par sa garantie, l'argent qui leur est nécessaire. C'est ce que le Ministre a appelé « l'avance récupérable ». Et pour éviter d'alourdir le budget métropolitain ou d'aggraver la somme de nos emprunts, il a songé à la création d'un « Crédit national colonial » fondé sur le même principe que le Crédit national pour la reconstitution des régions libérées. Nous ne pouvons qu'approuver cette idée et cette initiative.

Flotte coloniale

Faciliter l'intensification de la production, l'acheminement de celle-ci vers les ports, son embarquement, c'est bien, mais nous avons vu tout à l'heure que c'était insuffisant ; il faut maintenant transporter tous ces produits vers là Métropole : c'est ici que nous retrouvons la question de la flotte coloniale.

Nous avons donné plus haut quelques chiffres relatifs aux échanges entre la métropole et ses colonies ; qu'on nous permette, précisant ici la question, d'en citer quelques autres relatifs au tonnage transporté sous pavillon français. Ce sont des chiffres d'avant guerre (1913, dernière année normale) et qui ne concernent que nos colonies proprement dites (donc Afrique du Nord exclue)

Cette année là, avaient touché nos colonies :

4.100 bateaux français d'un tonnage de 8.050.000 t.;

8.500 bateaux étrangers d'un tonnage de 12.900 000 t.

Les bateaux français avaient débarqué 610.000 t. de marchandises et embarqué un million de t. ; les bateaux étrangers avaient débarqué 850.000 t. et embarqué 2.600.000 t., soit au total :

— pour le pavillon français: 1.610.000 t.

— pour le pavillon étranger : 3.460.000 t.

Comme les valeurs respectives de ces marchandises sont à peu près les mêmes (610 millions par pavillon français, 600 millions par pavillon étranger) alors que l'importance du tonnage est de plus du double, il faut en conclure que les matières pondéreuses voyagent principalement sur les bateaux étrangers : ainsi nos matières premières les plus importantes se dirigent vers des ports qui ne sont pas français.

Allons plus loin encore et envisageons quelques colonies particulières :

Indochine : pavillon français 504.000 t. ; valeur 217 millions.

Indochine : pavillon étranger 1.950.000 t. ; valeur 294 millions.

Si nous envisageons uniquement le trafic franco-indochinois, nous trouvons :

Pavillon français : 193.000 tonnes de marchandises.

Pavillon étranger : 303.000 tonnes de marchandises.

Pour le Gabon : pavillon français 30.000 tonnes,

Pour le Gabon : pavillon étranger 145.000 tonnes,

Pour le Sénégal : pavillon français 300.000 tonnes.

Pour le Sénégal : pavillon étranger 695.000 tonnes.

Au Dahomey, les navires allemands effectuaient plus de la moitié du trafic total ; à la Côte-d'Ivoire, la valeur des marchandises transportées par navires français avait baissé de 600.000 fr., alors que la valeur des marchandises transportées sous pavillon allemand avait augmenté de 1.800.000 fr.

Arrêtons ici notre énumération, elle est suffisamment suggestive ; conséquences : les importations allemandes largement facilitées sur nos marchés coloniaux (quincaillerie, poterie, verres et cristaux, produits de parfumerie, produits chimiques, etc.) ; les exportations de nos colonies à destination de Brème et de Hambourg, particulièrement l'okoumé du Gabon, les graines oléagineuses de la Côte d'Afrique, les graphites de Madagascar. L'alfa, lui, allait en Angleterre et nous revenait sous forme de papier ; les écorces de palétuviers allaient en Allemagne et nous revenaient après traitement ; on a même vu, pendant la guerre, des bois de la Côte-d'Ivoire, chargés sur navires américains, aller se faire naturaliser aux États-Unis avant de revenir à Bordeaux ou au Havre.

Il est temps d'en finir avec cette hypothèque étrangère ; il faut doter nos colonies d'une flotte marchande.

Qu'il nous soit permis pour aujourd'hui d'émettre ce vœu ; que, sous le nom de flotte coloniale on ne crée pas une flotte d'État ; qu'une large initiative soit laissée à chaque colonie afin que celle-ci puisse s'entendre au mieux de ses intérêts et pour le mieux de la gestion de sa marine avec des armateurs ou des Compagnies de navigation ; la flotte est, en effet, l'instrument qui exige le plus de souplesse ; que l'armateur, le commerçant, l'industriel s'associent ; pourquoi la colonie et le port destinataire n'entreraient-ils pas d'ailleurs dans l'association comme actionnaires ? Pourquoi n'adopterait-on pas enfin la garantie d'intérêts pour les échanges entre la métropole et les colonies, ainsi que l'a suggéré M. du Vivier de Streel ? C'est ce qu'on a fait pour les chemins de fer ; si les compagnies avaient seulement créé des lignes rémunératrices, nous aurions aujourd'hui 5.000 kilomètres de voies ferrées au lieu de 40.000.

Régime douanier et questions sociales

Un outillage terrestre, une flotte, voilà pour les moyens matériels ; il faut maintenant des institutions économiques appropriées : un régime douanier souple, des mesures de prévoyance sociale.

La loi de 1892 a peut-être été profitable à la Métropole — encore ceci comporterait-il de très grandes réserves — mais elle a, en tous cas, et très profondément, entravé l'enrichissement de nos colonies ; nous avons dit plus haut que, dans le désir de réserver plus de matières premières à la Métropole, on ne saurait songer à faire revivre le pacte colonial ; et, d'ailleurs, s'il importe de diriger sur nos ports français de préférence à d'autres ports européens les produits de nos possessions, [il serait tout à fait absurde et arbitraire de ne pas prendre en considération leur situation géographique, de leur interdire de commercer avec profit avec les grands marchés qui les entourent](#) : le régime auquel elles sont soumises les empêche précisément de prendre leur part dans le trafic de leurs voisins : [par les droits prohibitifs qui pèsent à l'entrée sur les marchandises de ces pays, elles manquent à leur mission commerciale.](#)

Mais si les importations étrangères sont ainsi, par l'application de ces droits, rendues insignifiantes, et si les importations françaises seules entrent en franchise, il faut, pour équilibrer nos budgets coloniaux, imposer d'un octroi de mer et de droits accessoires toutes les marchandises. C'est une charge nouvelle qui a augmenté considérablement le coût de la vie. On décourage, au total, la consommation, ce qui est une œuvre de propagande à rebours.

Que dire enfin de la taxe, qui frappe encore certaines de nos colonies à régime spécial, ce qui a fait dire avec juste raison que, considérées comme françaises lorsqu'elles achètent, ces colonies sont considérées comme étrangères lorsqu'elles vendent ?

Ainsi que nous le disions dans un rapport vieux de dix ans, entre l'épreuve anglaise de la liberté, la contre-épreuve espagnole de la tyrannie, notre choix est fait : [il faut accorder à nos colonies la personnalité douanière.](#)

Quant au problème social — le problème indigène — sur lequel faute de temps, nous ne pouvons nous étendre, tous les coloniaux, qu'on n'en doute pas, sont d'accord. Ceux qui acceptent la lourde tâche de mettre en valeur nos terres des tropiques savent combien il est nécessaire d'entreprendre toute une œuvre d'assistance médicale qui garantira nos races protégées contre les fléaux multiples qui les ont, dans le passé, décimées, contre une mortalité infantile considérable, contre une diminution inquiétante de la natalité, et combien il importe de compléter cette œuvre de relèvement social, qui touche à la base au problème de la main-d'œuvre, par une œuvre d'éducation et d'enseignement qui fera de nos indigènes les collaborateurs les plus précieux de nos administrateurs, de nos commerçants et de nos colons.

Coordination de l'effort colonial

Reste, au terme de cette causerie, une dernière question qui n'est peut-être pas la moins vitale pour l'avenir du problème que nous traitons ; il s'agit de l'organisation et de la coordination de notre effort colonial.

Et cette question se pose ainsi : y a-t-il en France, existe-t-il, en ce moment même où nous parlons, où tout le monde parle de l'exploitation intensive et raisonnée de nos colonies, une directive unique qui préside à l'élaboration de ce vaste et indispensable programme : d'une part, dans la Métropole, propagande, documentation, enseignement ; d'autre part, dans les colonies, stations expérimentales, instituts botaniques, services techniques, soudés à un organisme central et homogène ? Y a-t-il enfin, dans l'application des méthodes de colonisation, association étroite et vigilante de la science et des capitaux, des producteurs et des métropolitains ? Nous répondons résolument : *non* ; notre œuvre coloniale s'est réalisée tant bien que mal, au hasard des initiatives.

La propagande ? Partout, à Paris et en province, des sociétés de vulgarisation, douées, certes, d'un excellent esprit, mais sans lien, sans nulle cohésion entre elles. La documentation ? Nous avons là aussi une série d'organismes officiels, Office colonial, Agence générale des colonies, Agence de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, de l'Indochine, de l'A. O. F., demain de l'A. E. F., de Madagascar ; mais tout cela est dispersé, il importe de grouper au plus tôt ces ligues, ces offices, dans un immeuble unique, qu'on décorera du nom que l'on voudra : le Palais des Colonies, par exemple. On adjoindra à ce palais un musée permanent des colonies — car peut-on considérer comme tel l'œuvre par trop modeste de la galerie d'Orléans ? On y adjoindra des laboratoires et des centres d'études : Berlin avait ouvert, dès 1890, le Kolonial Museum, énorme édifice comprenant des salles d'importations, des salles d'exportations, rigoureusement conçues, richement échantillonnées ; Londres possède son Colonial Institut, son Institut impérial d'entomologie et va créer prochainement un Institut central où aboutiront les observations du monde entier.

Aux colonies, l'œuvre est à peine ébauchée.

Nos stations expérimentales, nos jardins botaniques, ces centres de réalisation pratique qui, s'emparant des découvertes scientifiques, les mettent en valeur, sont insuffisants et pourvus d'un outillage incomplet. Il importe de constituer cette documentation scientifique pour la mettre à la portée des colons ; c'est à l'État de guider ceux-ci, de réduire les tâtonnements au minimum, d'expérimenter les nouvelles cultures, d'organiser la lutte contre les ennemis des plantes, d'organiser, en un mot,

l'agriculture des colonies en la mettant au niveau même des pays les plus évolués : Java, Indes, États malais, etc.

Qu'ont donc fait en ce sens les étrangers ? Pour les Hollandais, c'est la création du Jardin botanique de Buitenzorg qui a, aujourd'hui, plus d'un siècle d'existence et qui a acquis une renommée universelle : plus de 17.000 espèces de plantes de toutes les régions équatoriales du globe y ont été acclimatées ; c'est l'Institut de Buitenzorg, dont la sélection des arbres à quinquina, à jute, à caoutchouc, suffirait à assurer la réputation, l'Institut de Passeroan, pour l'amélioration de la canne (section de culture — 2.000 variétés de cannes —, section des produits fabriqués, section des machines.) Budget pour tout cet ensemble : près de 30 millions de francs.

Les Anglais ont, à Ceylan et aux Indes, les instituts de Paradenya et de Calcutta (études sur le riz, l'indigo, le coton, le café, le thé), un Impérial Department of Agriculture, l'institut de recherches de Pusa qui, n'ayant qu'une dizaine d'années d'existence, dispose déjà d'un budget d'un million et demi de francs, les laboratoires bactériologiques de Muklesar et de Bareilly. À Singapour, ils ont créé, il y a une soixantaine d'années, le Jardin botanique aujourd'hui célèbre et dont les études sur l'hévéa ont largement contribué à répandre la culture de l'arbre à caoutchouc en Malaisie.

Les Belges ont la station d'Eala (études sur le caoutchouc), les Allemands avaient créé au Cameroun la station de Victoria (études sur le cacao, la vanille, le palmier à huile, le caoutchouc).

Qu'avons-nous à opposer à tout cela ? Seul l'Institut scientifique de Saïgon, créé l'an dernier, et auquel ont été rattachés tous les services agricoles de la colonie, va pouvoir aider à ce développement technique de l'agriculture coloniale, vers laquelle il faut absolument nous orienter. Partout ailleurs, l'œuvre est à ses débuts, servie, certes, par des hommes d'un grand dévouement, mais éparses, et alimentées budgétairement avec une parcimonie regrettable.

En terminant ce rapide exposé, je voudrais émettre un vœu touchant à ce que j'appellerai la « politique d'association » à laquelle j'ai déjà fait allusion, cette expression étant prise dans un sens nouveau : à l'heure où les capitaux font désormais confiance aux pionniers, aux promoteurs ardents de l'effort et de la mise en valeur coloniale, à l'heure où il va appartenir à des groupements comme le nôtre d'orienter et de conseiller l'épargne, [il importe de réaliser cette alliance étroite, et qui fit défaut jusqu'ici, de la science et des capitaux.](#)

C'est ce que va s'efforcer de réaliser au cours des années qui vont venir notre groupement, encore jeune aujourd'hui, mais qui va s'affirmer vite en raison des adhésions nombreuses qui lui arrivent de tous les milieux.

[La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles doit tendre à devenir une sorte d'institut scientifique, économique et financier.](#) Nous pouvons fermement espérer qu'elle y parviendra au train dont elle grandit.

8 mai 1920

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 janvier 1923)

Émile LEMOIGNE, administrateur

Fils d'Alfred Lemoigne, éditeur.
Publiciste colonial, secrétaire de la rédaction du *Mois maritime et colonial*,
secrétaire de rédaction du *Siècle*,
secrétaire général du Comité de l'Amérique française (1909),
chargé de la rubrique de politique étrangère du *Gil Blas*,
il passe de la théorie à la pratique et entre au service de l'[Entreprise de travaux publics en Orient](#), montée par Édouard Simon.
Il suit ce dernier et devient administrateur délégué de la [Société des magasins généraux et warrants du Maroc](#) (1912),
liquidateur des [Phosphates de Maadid](#) (Algérie)(1921)
et administrateur de la [Société d'études minières de Bougie](#).
Puis il fait carrière à la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles :
administrateur de la Compagnie du [Sud-Marocain](#),
administrateur délégué de la [Nord-africaine d'études et d'entreprises](#),
administrateur de la Société [Immobilière de Marrakech](#)

de la Société [Algérienne de Matériaux de construction](#), Mostaganem
des [Domaines africains](#),
de la [Banque coloniale nord-africaine](#),
fondateur de la Société [Nord-Africaine de Tissage à main](#),
liquidateur de la Société [Industrielle de la Ville et du port de Ténès](#)...
En 1941-1943, directeur de la *Dépêche marocaine* à Tanger.

Chevalier de la Légion d'honneur.

AEC 1922-54 — Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles,
20, rue de Mogador, PARIS (9^e).
Capital. — Sté an., f. en mai 1914. 200.000 fr. en 400 actions de 500 fr. lib. de
125 fr. (Capital porté, en 1921, à 725.000 francs).
Objet. — Groupement de personnes susceptibles de s'intéresser à des affaires
coloniales sérieuses, rigoureusement sélectionnées : étude approfondie, création
rationnelle, administration méthodique, contrôle financier permanent et en commun,
inspections périodiques.
Conseil. — MM. G[orges] Froment-Guieysse Henri Picot ¹, Marcel Guieysse [fils de
Paul Guieysse, ancien min. col.], Félix Colomer ², Ch. Gallois, Maurice Max, Paul

¹ Henri Picot (1865-1934) : avocat (1885-1904), vice-président de la Banque coloniale depuis 1913, la représentant dans une dizaine de filiales. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 mars 1930 : voir encadré ci-dessous.

² Félix Colomer : ingénieur ENMP 1886, ingénieur en chef des mines d'Ostricourt, puis ingénieur-conseil. Administrateur du Syndicat parisien d'études minières (1906), de la Société minière de Djebel-Chélia (1907), de la Canadian Coal consolidated (1909), de la Société minière de Mondragon (1918), de la Société d'études et de recherches minières du Centre, à Lyon, des Ciments du Sappey (Isère), de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM), des Mines de Larrath (Algérie)... Missions en Nouvelle-Calédonie, Tunisie... Ingénieur-conseil des Mines d'antracite de Sainte-Agnès (Isère), des mines des Bormettes (1925)... Auteur d'ouvrages et de nombreux articles techniques. Père de Pierre Colomer, ingénieur des mines. Décédé le 9 octobre 1927 à Paris.

Bourdarie ³, René Lemé [anc. dir. Crédit foncier argentin, adm. Ind. du Bas-Ogooué, Foncière de l'Afrique], Émile Lemoigne, Pierre Prins ⁴.

AEC 1922

Froment-Guieysse [Georges], 54 (Bq coloniale d'études et entrep. mutuelles), 202 (Immob. de Thiès), 802 (Port Papeete), 805 (Franco-Tahitienne), 809 (Cotonn. Océanie), 810 (Française des îles Marquises).

Gallois (Ch.). 54 (BCEEM), 805 (Cie franco-tahitienne), 809 (Sté cotonnière des Établissements français de l'Océanie), 810 (Sté fre îles Marquises).

Picot (Henri), 54 (BCEEM), 202 (Immob. de Thiès), 805 (Franco-Tahitienne), 809 (Cotonn. Océanie), 810 (Française des îles Marquises).

Steinmann (Henri), 805 (Cie franco-tahitienne). En outre, administrateur de la Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord et du Secteur électrique des voûtes d'Alger (*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927).

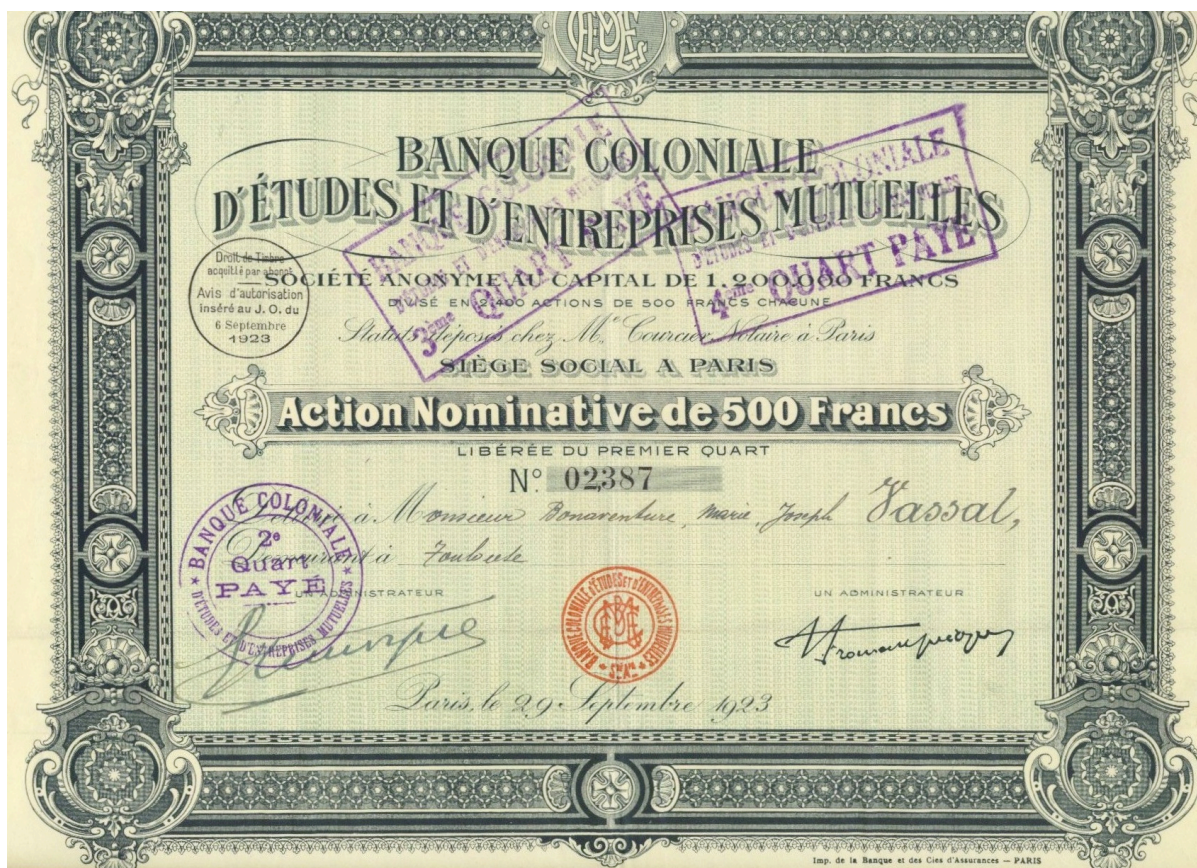
La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (*La Dépêche coloniale*, 1^{er} mai 1923)

La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles a organisé un déjeuner pour ses adhérents, sous la présidence de son président-directeur, M. Froment-Guieysse. À l'issue de ce déjeuner, M. le général Aubier a exposé le problème vital que constitue le [transsaharien](#) pour la France, tant au point militaire que social et économique.

.....

³ Paul Bourdarie (1864-1950) : publiciste colonial inlassable, il est à l'origine du Souvenir colonial (1909) et de l'Acafémie des sciences coloniales (secrétaire perpétuel de 1922 à 1943), délégué général de l'Association cotonnière coloniale (1917-1921), membre du conseil supérieur des colonies (1920), etc.

⁴ Prins (Pierre) : chevalier de la Légion d'honneur : chef d'exploitation au Congo français ; 3 ans 4 mois de services au Congo. Titres exceptionnels : attaché à la mission Gentil ; a été maintenu seul, après le départ de cette mission, comme résident de France auprès du sultan de Baguirmi ; a fait preuve d'un grand courage en allant seul et sans escorte recevoir la soumission de Snoussi, instigateur du massacre de la mission Crampel (*Journal officiel de la République française*, 31 décembre 1898).



Coll. Jacques Bobée

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
Société anonyme au capital de 1.200.000 fr.
divisé en 2.400 actions de 500 fr. chacune
Statuts déposés chez M^e Courcier, notaire à Paris
et modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaires

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 6 septembre 1923

SIÈGE SOCIAL À PARIS
ACTION NOMINATIVE de 500 FRANCS
libérée du premier quart
Un administrateur (à gauche) : Émile Lemoigne
Un administrateur (à droite) : Georges Froment-Guieysse
Paris, le 29 septembre 1923.
Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
(*Annuaire industriel*, 1925)

Chevalier (Henri), chev. Lég. honn., 14, bd. Émile-Augier, Paris, 16^e. T. Auteuil 18-64. — E.C.P. Conseil du Japon à Paris, président du conseil d'administration des Chemins de fer du Cambrésis, président de la Banque mutuelle d'études, président et administrateur de plusieurs sociétés agricoles. (Chemins de fer. Oléiculture, agriculture du Nord de l'Afrique.)

Antérieurement : constructeur de matériel roulant pour chemins de fer.

Colomer (Félix), 85, rue Taitbout, Paris, 9^e. T. Trudaine 22-00. E.N.M.P. [École nationale des mines de Paris]. Ingénieur-conseil de la Société des Mines d'Anthracite de Sainte-Agnès, Isère. Ingénieur-conseil des Mines de la Forestière, Fontanas, Givors et Gier réunies. Administrateur et conseil de la Société d'études et de recherches minières du Centre, 12, r. du Plat, Lyon. Administrateur de la Société des ciments de Sappey, Isère. Administrateur de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles [BCEEM], 20, rue de Mogador, Paris. Ingénieur délégué de la Compagnie des mines de la Touche, Ille-et-Vilaine. Missions à l'étranger pour études de mines, vice-président de la Chambre syndicale des ingénieurs, [membre du Comité de la Société française des ingénieurs coloniaux](#). Secrétaire du district parisien de la Société de l'industrie minière. [Membre du Comité de l'Océanie française](#). — Travaux originaux : Auteur des ouvrages suivants : Combustibles industriels. Recherches minières. Exploitation des mines. Mise en valeur des gîtes minéraux. Prospection, étude et recherche des gîtes miniers

LES AUXILIAIRES DE L'ŒUVRE COLONIALE

LA BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES ET SES MÉTHODES (*Le Temps*, 1^{er} mars 1925)

La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles vient de fêter, dans un banquet récent, dont nous avons rendu compte, et auquel assistaient un grand nombre de personnalités du monde politique et colonial, son 1.200^e adhérent. Cette manifestation est venue consacrer, à son heure, le caractère et le développement d'une œuvre qui, depuis cinq ans, a pris une part active dans la mise en valeur de notre domaine colonial et dont les formules sont de celles qui méritent de retenir l'attention générale.

La France, jusqu'à la guerre, a pu ignorer l'importance et la richesse de son empire colonial ; mais les cinq années de lutte que nous avons dû soutenir, l'effort économique que, parallèlement à l'effort militaire, nous avons dû demander à nos colonies au cours de cette période, la nécessité de plus en plus impérieuse, depuis lors, de nous y procurer le plus grand nombre possible des matières premières que nous allons chercher à l'étranger et que nous payons en devises, ont révélé à tous nos compatriotes les inépuisables ressources de ce domaine ainsi que l'insuffisance de sa mise en exploitation rationnelle.

C'est en vue de cette exploitation que s'est constituée, il y a quelques années, la Banque coloniale d'études dont nous nous reprocherions de ne point signaler les efforts, dans ces colonnes consacrées à toutes les questions économiques de l'heure présente et à nos grands organismes d'expansion.

Car ce qui fait l'importance de ce groupement et l'originalité de son dessein, et ce qui affirme le rôle bienfaisant qu'il est appelé à jouer dans l'économie nationale, c'est le principe même qui est à sa base. La Banque coloniale n'est pas, en effet, une institution limitée dans son cadre et dans son recrutement ; c'est un groupement ouvert à tous,

qui veut réunir et qui réunit un nombre chaque jour plus grand de Français désireux de participer à l'œuvre de mise en valeur de notre domaine colonial : hommes politiques, professeurs des facultés, et des grandes écoles, ingénieurs, industriels, commerçants, armateurs, officiers, tous groupés en vue d'un même but.

C'est avec le concours de ses 1.200 adhérents que la Banque coloniale a constitué les neuf filiales qu'elle développe et contrôle dans l'Afrique du Nord, en Afrique occidentale, comme en Océanie : Société électrique des voûtes d'Alger, Société [immobilière] de Marrakech, Compagnie du Sud marocain, Établissements Soussana frères, Société immobilière de Thiès, Société des briqueteries de Bamako, Compagnie cotonnière ouest-africaine (la Cotoa), Compagnie franco-tahitienne, Société cotonnière des établissements français de l'Océanie. Des syndicats d'études ont été également formés par ses soins, qui n'ont pas envoyé, l'an dernier, moins de cinq missions en Afrique occidentale, équatoriale et orientale.

Ces entreprises, la Banque coloniale les étudie d'abord et les sélectionne pour le compte de ses adhérents, elle les constitue à leur intention, les leur offre en souscription et les contrôle ensuite en leur nom.

C'est donc bien un groupement d'intérêts, un groupement d'intérêts qui a limité à une sorte de droit d'entrée (six actions actuellement) la part qu'on y pouvait prendre, dont le capital ne cesse d'augmenter et qui, ainsi, s'accroît perpétuellement en nombre, — c'est aussi une société mutuelle.

Elle comptait à l'origine une centaine de personnes ; l'an dernier, à pareille époque, ses adhérents étaient au nombre de 800 ; elle vient, comme nous l'avons dit, de fêter son 1.200^e actionnaire. Elle espère réunir dans quelques années autour de son programme 8.000 à 10.000 Français auxquels elle continuera à réserver, comme elle la fait aujourd'hui, toutes les affaires qu'elle jugera susceptibles d'être fondées avec profit dans notre domaine colonial.

Ce groupement d'activité demande ainsi à nos compatriotes non plus seulement de s'intéresser d'une manière nominale à nos colonies, mais d'y participer désormais personnellement et directement ; de la sorte, il amènera le pays d'une manière tangible et progressive à l'idée coloniale ; il lui fait pour ainsi dire toucher du doigt le problème économique de nos terres d'outre-mer et il lui rend familier ce grand domaine qui est un morceau de nous-mêmes et que nous ne connaissons pas. Il ne suffit pas de déterminer les vocations, il faut encore — œuvre pour le moins aussi délicate et sans laquelle la première risquerait d'être vaine — déterminer nos compatriotes à s'intéresser financièrement à cette mise en valeur.

Ainsi que la déclare le président de la Banque coloniale, M. Froment-Guieysse, au banquet auquel nous avons fait allusion, « le jour où les Français seront familiarisés avec les entreprises coloniales de la nation comme ils sont familiarisés avec les entreprises industrielles de la métropole, la mise en valeur et l'enrichissement de nos colonies, et par là même de la France, aura fait un grand pas ».

La Banque coloniale, pour la discussion des grandes questions économiques intéressant nos colonies, a constitué des sections d'études. Pour la mise au point de l'importante question des matières premières, à laquelle elle veut résolument s'attacher — coton, dont nous n'importons de nos colonies que le centième, tout le reste, nous venant des États-Unis et d'Égypte ; laine, dont nous n'importons de nos colonies que le vingtième, tout le surplus nous étant fourni par l'Australie et la République Argentine ; oléagineux, dont une moitié nous arrivent des Indes ; caoutchouc, bois, etc. — elle a organisé des comités spéciaux, notamment un comité du coton et un comité des bois auxquels participent un certain nombre de techniciens, d'industriels et de savants ; elle va fonder, en outre, un comité des oléagineux.

Mais cet important organisme remplit encore un autre rôle qui achève de lui donner sa physionomie exacte et intégrale.

La Banque coloniale est encore un groupement de propagande et de documentation : elle a considéré qu'elle ferait œuvre incomplète si elle incitait ses adhérents à participer aux entreprises qu'elle leur présenterait sans accomplir à la base tout un effort préparatoire d'éducation coloniale, sans instruire tous ceux qui viendraient à elle des grandes questions économiques que comporte une tâche si vaste et si variée et des problèmes de mise en valeur de nos colonies qui se posent chaque jour.

C'est ainsi qu'elle a établi sous des formes diverses un programme de propagande : c'est d'abord sa revue mensuelle, le *Mois colonial et maritime*, adressé gratuitement à tous ses adhérents et qui résume en même temps chaque mois les projets, les travaux, le développement de la Banque coloniale et de ses filiales ; ce sont ensuite les réunions-causeries à son siège social où ont pris la parole un certain nombre de nos anciens gouverneurs, d'économistes et de colons ; c'est encore la série de ses « documents coloniaux » consacrés à l'étude de certaines questions d'actualité ; c'est enfin la collection de ses dix volumes sur nos colonies, rédigés par un certain nombre de spécialistes, collections dont cinq volumes ont actuellement paru⁵ ; il convient d'y ajouter aussi des déjeuners régulièrement organisés, manifestations toujours intéressantes, où prennent la parole des personnalités autorisées telles que, par exemple, M. Jean Brunhes, sur le riz en Indochine ; le général Aubier, sur le Transsaharien, etc.

En résumé, la Banque coloniale tient de l'association par son œuvre de propagande, de la société anonyme par son œuvre créatrice : ces deux termes lui donnent sa physionomie tout à fait particulière parmi les grands corps économiques du pays.

Ajoutons que la Banque coloniale a distribué un dividende de 9 % pour le dernier exercice et que certaines de ses filiales ont donné des dividendes s'élevant jusqu'à 18 %. La Banque coloniale manifeste ainsi son activité avec un succès qui autorise les prévisions les plus optimistes pour l'avenir.

(*L'Écho de Bougie*, 31 janvier 1926)

M. Charles COQUEREL ⁶, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire général de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 10.

Société industrielle de la Ville et du Port de Ténès
Siège administratif à Paris, rue de la Victoire, numéro 94.
(*Le Progrès d'Orléansville*, 28 janvier 1926)

M. Pierre Schmitt, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles...

⁵ I. Les colonies françaises, par M. Robert Doucet [adm. de l'Électricité de l'Afrique du Nord] ; V. L'Afrique occidentale, par M. E. Pelleray ; VIII. L'Indochine française, par M. G. Gaillard ; IX. Les colonies d'Amérique, par MM. A. Jacob, Sainte-Luce Banchelin, M. Guieysse, E. Corbin ; X. L'Océanie française, par MM. G. Regelsperger, E. Pelleray [adm. de la Sté frse des îles Marquises], G. Froment-Guieysse (Collection Notre Domaine colonial, 94, rue de la Victoire.)

⁶ Charles Athanase Coquerel (en littérature Alain Guirel) : né le 15 octobre 1895 à Paris. Fils de Georges Athanase Thomy Coquerel et de Aline Guieysse. Marié à Mariette Raymonde Mathilde Roux. Croix de guerre. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 mars 1921 (min. Guerre) : lieutenant au 131^e R.I. Membre de l'Association syndicale professionnelle des secrétaires de rédaction. Décédé à Paris le 24 juin 1936.

BANQUE COLONIALE D'ETUDES
ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*La Revue coloniale* (mensuelle), avril 1926).

Au dernier conseil de la Banque coloniale, quatre administrateurs, MM. Tassel, Grawitz ⁷, Schön et de Cossette, ont démissionné.

Société nord-africaine d'études et d'entreprises
(*Mercure africain*, 1^{er} décembre 1926)

Le conseil est ainsi composé :
Président : M. Georges Froment-Guieysse, président de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles.

Membres : MM. Roger d'Amboix de Larmont, Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles ;

.....

Banque coloniale d'études
(*Armée et marine*, 30 avril 1927)

Le bénéfice net de 1926 atteint 709.164 fr. contre 210.282 francs, et il sera proposé un dividende de 7 1/2 %.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1927)

La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles porte son capital de 10 à 30 millions en émettant pour 5 millions d'actions A donnant droit à 5 voix et pour 15 millions d'actions B donnant droit à une voix.

Commission des concessions coloniales
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1927)

Froment-Guieysse, président du Comité de l'Océanie français.

SOCIÉTÉ NORD-AFRICAINE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES
(*Le Journal des débats*, 9 novembre 1927)

⁷ Charles Grawitz (Paris, 1871-Hanoï, 1929) : ancien président de la chambre de commerce de Hanoï, administrateur délégué des Tanneries de l'Indochine. Voir [encadré](#).

Cette société, filiale de la Banque coloniale d'études, qui, au cours de son premier exercice, a créé en Algérie la Société nord-africaine de tissage à main, procède actuellement à la constitution de sa première affaire marocaine, le Syndicat commercial du Maroc-Occidental.

Assemblées générales
Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*La Liberté*, 10 novembre 1927)

Deux assemblées extraordinaires se sont tenues le 8 octobre sous la présidence de M. Froment-Guyesse.

La première a constaté l'augmentation du capital de 8 à 10 millions de francs par l'émission de 4.000 actions de 500 francs sur lesquels un quart a été versé.

La seconde assemblée a décidé que le capital pourra être à nouveau augmenté et porté en une ou plusieurs fois à 30 millions de francs au moyen :

1. De 10.000 actions de 500 francs chacune du même type que celles composant le capital social actuel (obligatoirement nominatives), dénommées actions A.

2. Et de 30.000 actions de 500 fr. chacune dénommées actions B, qui pourront être émises sous la forme au porteur.

Il a été en outre décidé que dans toutes les assemblées de la société, les propriétaires d'action A auraient un droit de vote de cinq voix par action, contre une voix par action attribuée aux porteurs d'actions B.

Un certain nombre d'articles des statuts ont été modifiés en conséquence de ces dispositions.

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*La Liberté*, 25 novembre 1927)
(*La Journée industrielle*, 26 novembre 1927)

Cet établissement colonial, dont la vitalité vient de s'affirmer une fois encore avec succès par la création de la Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie, est actuellement au capital de 10 millions de francs, divisé en 20.000 actions A de 500 francs ; ces actions sont statutairement nominatives.

Pour permettre à la société, qui n'a travaillé jusqu'alors que sous la forme de banque privée, d'étendre désormais son champ d'action et de voir venir à elle les concours des personnalités étrangères à son groupement, le conseil d'administration vient de décider d'user de la faculté qui lui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1927 et d'augmenter le capital de 5 millions de francs par l'émission d'actions B, qui pourront être au choix du souscripteur nominatives ou au porteur.

Ces actions, qui sont émises à 525 francs, seront introduites en Bourse dans le courant du premier trimestre de 1928.

Il est évident que les résultats acquis par cet établissement, qui tend à prendre une place de plus en plus importante dans le monde colonial, permettront aux actions de coter lors de leur introduction en Bourse des cours assez sensiblement supérieurs au prix d'émission des actions.

Le dividende afférent à l'exercice 1926 était de 7,50 %. Nous croyons savoir que les résultats acquis dès maintenant par la société lui permettront de répartir, pour l'exercice en cours, un dividende supérieur, tout en permettant d'importants amortissements.

On nous dit, en effet, que les chiffres du bénéfice de l'exercice précédent seraient largement dépassés pour l'exercice en cours.

La souscription des actions B de la Banque coloniale s'effectue aux guichets de la banque, 94, rue de la Victoire, à Paris, et sera close le 10 décembre.

(Archives commerciales de la France, 27 janvier 1928)

PARIS. — Modification. — Soc dite BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES et d'ENTREPRISES MUTUELLES, 94, Victoire. — Capital porté de 1 million à 15.000.000 fr. — 30 déc. 1927. — *Petites Affiches*.

Assemblées générales
BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*La Journée industrielle*, 1^{er} mars 1928)
(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1928)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 février sous la présidence de M. Froment-Guieysse.

Elle a examiné les comptes relatifs à l'exercice 1927 faisant apparaître un bénéfice brut de 1 million 308.370 fr. 59, en augmentation de 85 % sur le chiffre correspondant de l'exercice précédent qui s'élevait à 705.220 fr. 59. Ce bénéfice a été utilisé de la façon suivante : 447.311 fr. 20 aux amortissements ; 43.052 fr. 05 à la réserve légale ; 100.000 fr. au compte général des réserves. Le solde, à l'exception de 39.105 fr. 77 reportés à nouveau, a permis la distribution de l'intérêt statuaire de 7 %, plus 1 % à titre de superdividende, soit au total 8 % proposés par le conseil, contre 7 1/2 % pour l'exercice 1926. Ce dividende sera payable aux caisses de la Banque coloniale, contre remise du coupon n° 8, le 31 mars prochain.

Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été votées à l'unanimité.

Du rapport du conseil d'administration et des déclarations faites par le président, il ressort que la Banque coloniale a sensiblement élargi en 1927 ses moyens d'action et accru son activité.

Elle a été obligée, en raison de l'extension rapide de ses affaires et de ses services, d'occuper la presque totalité de l'immeuble où elle est installée.

Elle a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à l'introduction en Bourse des actions de sa filiale la Compagnie du Secteur électrique des Voûtes d'Alger.

Les actions de la Société des Briqueteries de Bamako vont être introduites très prochainement.

Viendront ensuite les introductions des titres des Comptoirs et huileries du Dahomey, de la Société générale de commerce extérieur [à Madagascar et la Réunion] et de la Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie.

Elle procédera d'autre part à l'introduction en Bourse des 10.000 actions « B » ayant fait l'objet de sa dernière augmentation de capital.

Elle a créé, au cours du dernier exercice, la Compagnie foncière de l'Afrique, la Société algérienne du liège et n'a cessé d'apporter à ses filiales le concours le plus large et le plus actif.

Elle a notamment participé aux augmentations de capital de la Compagnie du Secteur électrique des voûtes d'Alger, de la Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord, de la Compagnie pour l'exploitation de produits d'abattoir et de la Compagnie du Sud-Marocain.



Coll. Serge Volper

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
Société anonyme au capital social de 15.000.000 de fr.
divisé en 22.000 actions « A » de 500 fr. chacune
et 10.000 actions « B » de 500 fr. chacune

TITRES FRANÇAIS
ABONNEMENT
75 c

Statuts déposés en l'étude de M^e Courcier, notaire à Paris

Siège social à Paris
BON DE COMPENSATION DE 50 FRANCS
Attaché à l'action « A » n° 006,349

Ce bon a été créé par le conseil d'administration en vertu des pouvoirs qui lui ont été spécialement conférés par l'assemblée spéciale des porteurs d'actions « A » de la Banque Coloniale, qui s'est tenue à Paris le 14 juin 1928. Ce bon sera payable par prélèvements sur les sommes payées par les souscripteurs d'actions « B », lors des futures émissions, en sus du nominal des actions souscrites et de la prime, les dites sommes étant versées au profit des porteurs d'actions « A » en rémunération de l'abandon fait par eux de leur double droit de souscription et leur appartenant en toute propriété.

Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : Froment-Gueysse

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*Le Temps*, 12 novembre 1928)

Le Temps a rendu compte, dans son numéro du 8 novembre, du banquet organisé par la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, pour fêter son 2.000^e adhérent, banquet auquel assistaient un grand nombre de personnalités du monde politique et du monde des affaires.

Sans doute, ainsi que l'ont rappelé différents orateurs au cours de cette réunion, le public avait commence dès avant la guerre à s'intéresser à notre domaine colonial, mais, insuffisamment éclairé, il n'attachait à ce domaine qu'une importance secondaire. Ce n'est que depuis ces dernières années qu'une nouvelle tendance s'est manifestée dans l'opinion, qui commence seulement à se rendre vraiment compte de la nécessité de tirer parti de nos richesses coloniales.

Grâce à cette évolution, l'initiative privée se manifeste par le concours de ses capitaux qui se portent de plus en plus vers l'Algérie, le Maroc, l'Afrique occidentale, Madagascar, l'Indochine.

Cette initiative privée, d'abord individuelle, tend de plus en plus à devenir collective par la constitution de nombreuses sociétés d'exploitation, groupant autour d'elles un certain nombre d'actionnaires et d'importants capitaux ; mais si féconde que soit cette formule, il en est une qu'il convient de mentionner d'une façon toute particulière, en raison de la forme dans laquelle elle a été organisée, et du but que se proposent ses promoteurs : nous voulons parler de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles.

Fondée en 1914, à la veille de la guerre, au capital de 300.000 francs, et groupant à cette date une centaine d'adhérents, la Banque coloniale se propose, en effet, non seulement de créer dans les colonies françaises des entreprises viables et prospères, mais encore de grouper, sans tenir compte de l'importance de leurs ressources personnelles, le plus grand nombre possible de Français désireux de participer à la mise en valeur de notre domaine colonial.

Partie, comme nous venons de le dire, d'une base modeste, son champ d'action ne devait pas tarder à prendre une très grande extension, à tel point que le capital social actuel de la Banque coloniale s'élève à la somme de 15 millions de francs. Dans quelques semaines, lorsque sera réalisée une augmentation de capital récente, il sera

porté à 21 millions. Ses actions « A », qui jouissent d'avantages particuliers, au point de vue de la souscription, dans toutes les affaires nouvelles créées par elle (on ne peut en souscrire au maximum que 40), se répartissent aujourd'hui entre près de 2.100 actionnaires de toutes catégories réunissant l'élite intellectuelle et économique de notre pays. Grâce à ce large faisceau de concours, la Banque coloniale a réussi à prendre des **participation dans 23 filiales ou sociétés** dont elle a su acquérir le contrôle. Le champ d'activité de ces sociétés s'étend aux différentes colonies françaises à l'Afrique du nord, au Sénégal, au Soudan, au Togo, au Dahomey, au Cameroun, à Madagascar, ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie et aux îles du Pacifique.

Ces entreprises sont d'abord étudiées par la Banque coloniale et, si elles semblent présenter un intérêt suffisant, elles sont constituées en sociétés anonymes dont les actions sont offertes par priorité, en souscription au pair, à ses actionnaires avec tous les avantages conférés à l'origine parts de fondateur, etc., en sorte que chacun d'entre eux, même s'il ne s'intéresse qu'à une colonie déterminée ou à telle ou telle branche de notre activité coloniale, peut, dès le début, et sans attendre que l'affaire fasse l'objet d'une introduction à la Bourse, y prendre une part d'intérêt, dans des conditions exceptionnelles et privilégiées.

Envisagée sous cette forme, la Banque coloniale est donc moins une banque d'affaires, au sens absolu du mot, qu'un vaste groupement dont tous les adhérents ont la faculté de choisir les affaires qui leur semblent présenter le maximum d'intérêt.

Sous sa tutelle, ses filiales se développent pour ainsi dire sous les yeux des actionnaires du grouperont, car la Banque coloniale possède un organe à la fois d'information et de propagande, le *Mois colonial et maritime*, revue mensuelle qui renseigne d'une façon périodique ses lecteurs sur les manifestations essentielles et les progrès des sociétés.

Cette revue les éclaire également, avec toute la documentation désirable, sur les principaux problèmes qui se posent dans notre domaine colonial, et elle les tient au courant de l'activité des autres grandes sociétés coloniales, en un mot, de tout ce qui est de nature à présenter un intérêt pour ceux qui suivent attentivement le développement de notre expansion d'outre-mer.

Cette propagande se trouve enfin complétée par des réunions-causeries organisées au siège social de la Banque coloniale, où des spécialistes, économistes ou coloniaux, traitent de certaines questions d'actualité.

L'année 1928 a été particulièrement féconde pour la Banque coloniale dont nous venons de tracer le programme, si l'on en juge par les importantes filiales ou sociétés à la constitution desquelles elle a participé. Il convient de citer parmi celles qui ont été créées ces derniers temps : la Société des conserveries algéro-marocaines, la Société chérifienne d'hivernage, avec le concours de la Compagnie générale transatlantique, la Société des chaux et ciments du Sénégal, la Société minière du Diahot ; parmi les filiales qui ont pris, à l'heure actuelle, un très grand développement, il importe de signaler la Compagnie d'électricité de l'Afrique du nord, qui porte présentement son capital à 20 millions de francs ; la Société générale de commerce extérieur [à Madagascar et La Réunion], qui est au capital de 10 millions ; la Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie, qui va se voir autorisée à porter son capital à 50 millions. Le total des « investissements » de la Banque coloniale est, à l'heure actuelle, d'une centaine de millions.

En résumé, la Banque coloniale est une société anonyme dont l'œuvre créatrice ne saurait échapper à l'attention de ceux qui s'intéressent à tout ce qui touche à « la France des cinq parties du monde » ; elle est également, par les conditions favorables dans lesquelles elle réserve ses participations à ses adhérents, une grande association mutuelle ainsi qu'un organisme d'initiative collective formule nouvelle dont le nombre des membres s'accroît de jour en jour.

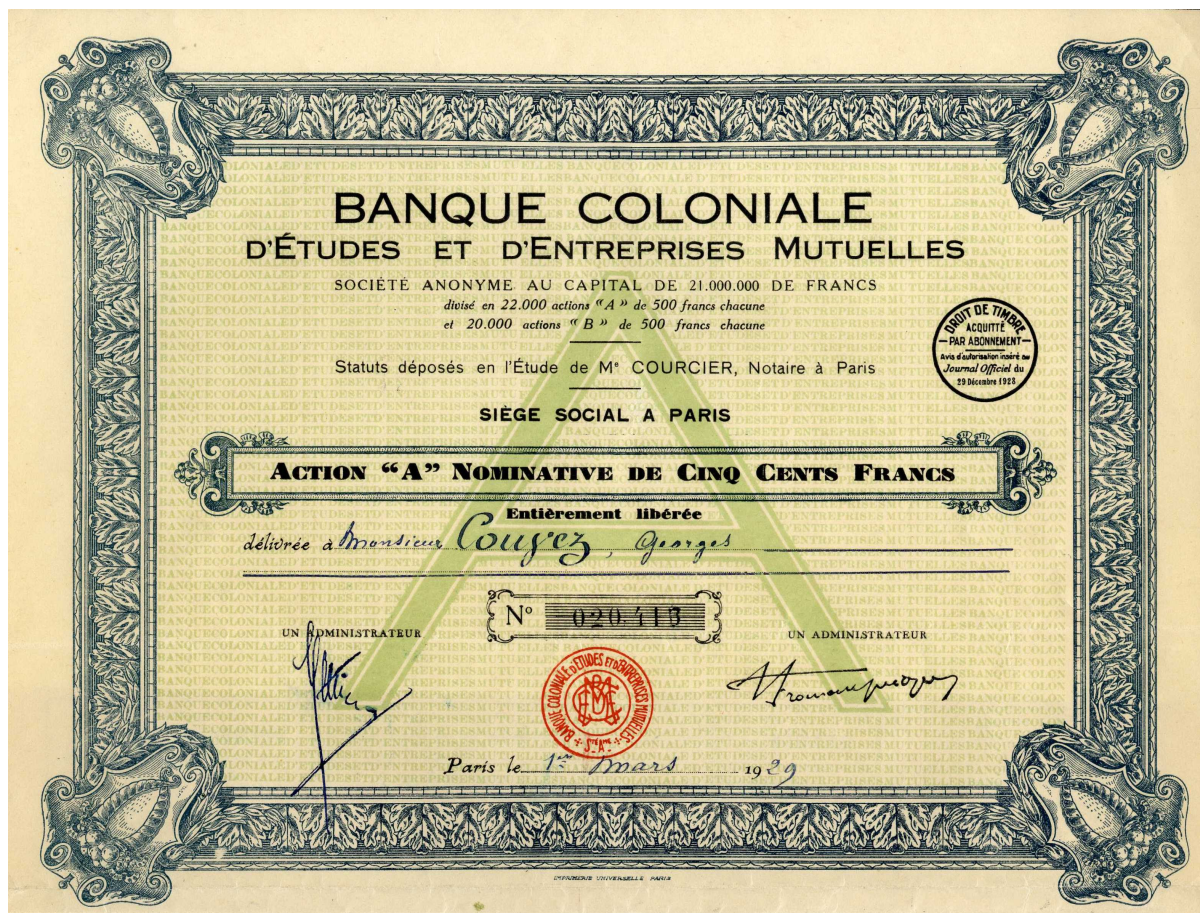
PETITES ANNONCES
INDUSTRIE
Techniciens
(*Le Journal*, 14 février 1929)

Société d'entreprises recherche pour Bamako (Soudan Français) ingénieur très capable ayant pratiqué déjà dans la partie construction immeubles et travaux publics connaissant mécanique, moteurs à explosion, moteurs à vapeur, électricité, stabilité de constructions, ouvrages métalliques, travaux du bois, béton armé et cimenterie.

Connaissant en outre comptabilité et questions administratives. Références de tout premier ordre exigées. Voyage assuré, 30 mois séjour. — Écrire *curriculum vitæ* et prétentions à Société d'Entreprises Chassain, 94, rue de la Victoire, Paris, 9^e.

BANQUE COLONIALE D'ETUDES
ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*Le Journal des finances*, 15 février 1929)

Le bilan de l'exercice 1928, qui sera présenté à l'assemblée générale du 26 février 1929, laisse apparaître un bénéfice brut de 4.952.763 fr. 46, contre 2.850.250 fr. 13, en 1927. Après déduction des frais généraux divers et affectation de 603.380 fr. 74 aux amortissements (contre 447.411 fr. 20), le bénéfice net ressort, à 2.050.030 francs (contre 351.059 fr. 39)[peu lisible]. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée la distribution d'un dividende de 8 1/2 % contre 8 % l'an dernier, bien que le capital soit passé de 15 à 21 millions, ce qui permettra, néanmoins, d'affecter 602.031 fr. 50 aux réserves (contre 143.052 fr. 95) et de reporter à nouveau 71.843 fr. 05 (contre 68.098 fr. 42). Après ces diverses affectations, le total des réserves dépassera 1.300.000 francs.



Coll. Serge Volper

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
Société anonyme au capital social de 21.000.000 de fr.
divisé en 22.000 actions « A » de 500 fr. chacune
et 20.000 actions « B » de 500 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 29 décembre 1928

Statuts déposés en l'étude de M^e Courcier, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION « A » NOMINATIVE DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

délivrée à M. Couvez Georges

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Froment-Gueysse

Paris, le 1^{er} mars 1929

Imprimerie Universelle, Paris

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1929)

La Banque coloniale d'études a réalisé en 1928 un bénéfice net de 2.040.630 fr., ce qui permet de porter le dividende de 8 à 8 1/2 %, et d'affecter 600.000 fr. aux réserves qui dépassent aujourd'hui 1.300.000 fr.

La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 avril 1929)

La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles vient de tenir son assemblée générale ordinaire, qui fut précédée d'une assemblée extraordinaire ratifiant la dernière augmentation de capital.

Cette affaire, des plus curieuses, est, à notre connaissance, seule de son espèce et sa formule originale est à retenir.

Elle fut créée en 1913 à un très faible capital : 300.000 fr. Son but était double : venir en aide à des entreprises coloniales ayant besoin de capitaux, en constituer au besoin et permettre aux petits épargnants français de participer directement à la constitution ou à des augmentations décapitai d'affaires coloniales, sans avoir à passer par les fourches caudines des grands établissements de crédit et des groupements financiers coloniaux, qui ont pris pour habitude de monter des sociétés entre amis, puis de répandre à de très hauts cours leur papier dans le public.

La guerre survint, arrêtant net l'essor de la Banque, mais celui-ci reprit après la guerre et, grâce à la foi ardente du fondateur, M. Froment-Guieysse, gendre de l'ancien ministre des colonies, le nombre de ses adhérents, qui n'était que de 50 au début, augmenta d'année en année, pour atteindre 2.000 en novembre dernier (un grand banquet commémorant le deux millième adhérent) et 2.330 à la fin de février.

C'est assez dire que l'entreprise a été accueillie avec la plus grande faveur dans la France entière et il n'est pas de ville où l'on ne compte un ou plusieurs adhérents de la Banque

Le capital est divisé en actions B, qui sont au porteur et en actions A qui sont nominatives, d'un nominal de 500 fr. les unes et les autres.

L'émission des actions A n'est pas limitée et n'importe quel Français peut en acquérir à tout moment, mais il ne peut en souscrire plus de quarante. Ainsi aucun groupement n'a la main sur l'affaire, qui ne peut-être contrôlée que par la masse de ses actionnaires ; les actionnaires nouveaux versent aujourd'hui une prime de 60 fr. par titre. C'est normal, puisque la Banque possède aujourd'hui 23 filiales.

Ce succès est d'autant plus remarquable que la Banque fit d'abord fausse route. Elle commença par s'occuper d'entreprises océaniques qui, faute de main-d'œuvre — c'était avant l'utilisation de la main-d'œuvre annamite en Océanie — n'étaient pas viables. M. Froment-Guieysse eut le bon esprit de ne pas persévérer dans cette voie et de mettre à son arc une corde plus solide : l'Afrique, si bien qu'aujourd'hui la Banque n'a plus qu'une filiale en Océanie, la Cie immobilière et agricole de l'Océanie, et elle en a constitué une l'an dernier en Nouvelle-Calédonie : la société minière du Diahot ; une filiale est à Madagascar ; 8 sont en Afrique Occidentale et enfin 13 dans l'Afrique du Nord.

La Banque a, on le voit, une activité presque uniquement africaine. Malheureusement, ses filiales sont de faible importance, certaines étant au capital de 300.000 fr., 800.000 fr., 1.200.000 fr. Au total, leurs capitaux représentent 94.600.000 fr., sans compter le capital de 21 millions de la Banque elle-même.

Il y a là un effort tout à fait impressionnant et qui a déjà donné des résultats. Le produit brut de 1928 s'éleva à près de 5 millions de francs, des amortissements furent pratiqués et un dividende de 81/2 % fut servi aux actions.

Comment se fait-il que la Banque coloniale ne s'occupe pas de l'Indochine ?

On crut un moment qu'elle allait s'orienter de ce côté lorsque M. Grawitz entra dans le conseil d'administration, mais rapidement des dissensions s'élevèrent entre M. Froment-Guieysse et lui et il abandonna la banque.

Certes, si elle s'était intéressée à des entreprises indochinoises, la Banque coloniale eût fait une tout autre carrière, infiniment plus brillante que celle qu'elle a fournie. Il est d'ailleurs possible qu'elle prenne pied avant peu à la colonie, car elle vient d'entrer dans une société financière indochinoise.

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES (Paris-Midi, 25 juillet 1929)

Au lendemain de leur introduction à la Cote du Syndicat, les actions Banque coloniale d'études se négocient activement à 625 et 630. Nous avons signalé le développement rapide de cette société, dont le conseil d'administration comprend M. Georges Froment-Guieysse, président, et MM. Henri Picot, vice-président ; J. M. Bel, Henri Bobichon ⁸, Paul Bourdarie, Alexandre Descours-Desacres ⁹, Marcel Guieysse, René Lemé, Émile Lemoigne, Max Martin, Gontran Poinciset de Sivry ¹⁰ et Jean Weber.

Le total des capitaux représentés par les diverses filiales de la société dépasse actuellement une centaine de millions. En 1928, elle a inscrit son 2.000^e adhérent et, au moment de la dernière assemblée, le 20 février 1929, elle en comptait plus de 2.300.

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES (Le Journal des débats, 3 septembre 1929)

Deux assemblées extraordinaires ont eu lieu le 31 août. La première a régularisé l'augmentation du capital social de 1.500.000 francs, par l'émission de 3.000 actions

⁸ François Henri Bobichon (Saint-Étienne 1866-Paris, 1939) : marié en 1892 avec Charlotte Fouilloux. Ancien administrateur en AEF et en Guinée. Président de la Cie française de l'Ouhamé et de la Nana, administrateur de la Société générale du Golfe de Guinée. Membre de l'Académie des sciences coloniales. Officier de la Légion d'honneur (1911).

⁹ Alexandre Descours-Desacres (1852-1933) : d'abord avocat à la Cour d'appel de Paris, il reprend et développe le domaine de son père autour du château des Mathurins à OUILLY-le-Vicomte. Créateur de la Caisse régionale de crédit agricole du Calvados. Engagé volonté en 1914, à 62 ans, après l'avoir été en 1870. Membre du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris, administrateur de la succursale de la Banque de France de Lisieux. Président de la Compagnie du sud-marocain (1923) et administrateur de la Société nord-africaine d'études et d'entreprises (1926), créations de la BCEEM. Co-gérant des Bananeraies guinéennes (1927).

Trois enfants : Jacques (1884-1915), marié à Yvonne Laniel, fille d'Henri Laniel, député du Calvados (d'où un fils, Jacques Descours-Desacres, sénateur du Calvados, administrateur des États Henry Hamelle) ; Élisabeth, mariée à Pierre Donon, industriel ; et Robert (1890-1907).

¹⁰ Gontran Robert Poinciset de Sivry (Sèvres, 1875-Paris, 1933) : du Corps du commissariat des troupes coloniales au Tonkin, il sert aux Mines du Pia-Ouac (1912-1914), entre au conseil des Rizeries de la Seine (1912-1914), devient après guerre administrateur délégué de la Société indochinoise de transports et représentant de la BCEEM au conseil de la Société d'exploitations minières de l'Oubangui, de la Cie foncière de l'Afrique, de la Société générale du commerce extérieur (Madagascar, La Réunion), de la Minière du Diahot (Nouvelle-Calédonie), de la Banque coloniale nord-africaine à Alger, de l'Union coloniale et financière privée. Officier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1923 : sous-intendant militaire de 2^e classe. Ancien élève de l'École coloniale.

« A » de 500 francs, portant ledit capital à 24 millions de francs. La seconde assemblée a décidé que le capital pourra être porté, en une ou plusieurs fois, à 60 millions, au moyen de l'émission : 1° de 2.000 actions de 500 francs, chacune du type « A », avec bons de compensation, et émises avec une prime dont le conseil fixera chaque fois le montant ; 2° de 20.000 actions de 500 francs « A », émises avec une prime à fixer par le conseil ; 3° de 50.000 actions de 500 francs « B », auxquelles les porteurs d'actions « A » et « B » pourront souscrire à titre irréductible et au pair, à raison d'une nouvelle par ancien de la Société. Capital 12.050.000 francs, divisé en 34.100 actions de 500 francs, dont 7.100 actions « A » à vote plural et 17.000 actions « B » à vote simple.

Notre carnet financier
Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1929)

Augmentation du capital de 24 millions à 49 millions par création en une ou plusieurs fois de 50.000 actions de 500 francs dites « B ».

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*La Liberté*, 19 octobre 1929)

Le développement de la Banque coloniale se concrétise par quelques chiffres : son mouvement caisse et banque pour les neuf premiers mois de 1929 a atteint 272 millions de francs, alors qu'il était, pour la même période, de 177 millions pour 1928, de 68 millions pour 1937 ; du 1^{er} janvier au 30 septembre, son chiffre d'affaires est monté cette année à 417 millions contre, pour la même période, 215 millions en 1923 et moins de 105 millions en 1927.

Le nombre des actionnaires A est actuellement, de plus de 2.600 et le capital de la Banque de 24 millions de francs.

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1929)

Société anonyme au capital de 24.000.000 de francs, dont 14.000.000 de francs d'actions « A » et 10.000.000 de francs d'actions « B » pouvant être porté à 60.000.000 de francs par décision du conseil d'administration

(R.C. Seine, 100.728.)

Siège social : 94, rue de la Victoire, Paris 9^e

Augmentation de capital de 25.000.000 de fr. par l'émission de 50.000 actions « B » nouvelles de 500 francs, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 août 1929.

(Conformément aux décisions de cette assemblée, le conseil a la faculté de ne procéder que par tranches successives à la création des 50.000 actions « B » nouvelles et, en conséquence, pourra arrêter un chiffre inférieur à 25.000.000 de francs le montant de l'augmentation de capital actuellement en cours).

Ces titres, au nominal de 500 francs, sont offerts au pair augmenté d'une prime de 80 fr., justifiée par les résultats déjà acquis par la Banque coloniale.

Les porteurs d'actions « A » et « B » anciennes ont un droit de souscription au pair, à titre irréductible, à raison de un titre nouveau pour un titre ancien.

Ces actions sont créées jouissance 1^{er} septembre 1929, elles auront donc droit aux bénéfices pendant 1/3 de l'exercice en cours.

En souscrivant, un quart est à verser, soit 125 francs par action pour les souscriptions irréductibles (la remise du coupon n° 10 des titres anciens devra être faite à l'appui de la souscription) et 25 francs par action pour les souscriptions réductibles, la soulte, soit 180 francs par action, à payer dès avis de répartition.

Les trois quarts restant ne seront appelés que dans le courant de l'exercice 1930.

L'inscription à la Cote sera demandée après la libération totale qui assimilera les titres nouveaux aux titres déjà cotés.

La souscription est ouverte le 15 octobre et sera close au plus tard le 31 octobre courant.

On souscrit au siège de la Banque coloniale, 94, rue de la Victoire, et dans toutes les banques et établissements de Crédit.

Le nombre des actionnaires A est actuellement de près de 2.600 et le capital de la banque de 21 millions de francs.

Les résultats des six derniers exercices se présentent comme suit :

Exercice	Capital	Bénéfices nets
1923	1.200.000 (1)	61.517
1924	2.000.000 (2)	200.908
1925	8.000.000 (3)	135.678
1926	8.000.000	505.902
1927	15.000.000 (4)	861.060
1928	21.000.000 (5)	2.040.030

(1) dont 1/4 seulement appelé ; (2) dont 1/2 seulement appelé ; (3) dont 1/2 seulement appelé ; (4) dont 5 millions n'ont pas participé à l'exercice ; (5) dont 3.750.000 fr. non appelés.

BANQUE COLONIALE D'ETUDES
ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*Le Journal des finances*, 25 octobre 1929)

Création de 50.000 actions « B » nouvelles de 600 francs, jouissance 1^{er} septembre 1929, offertes aux porteurs d'actions anciennes « A » et « B » :

a) À titre irréductible, au pair, à raison d'une action nouvelle B pour une action ancienne (A ou B) ;

b) À titre réductible, au prix de 580 francs.

Souscription, sur remise du coupon n° 10 (actions A ou 15). ouverte jusqu'au 31 octobre 1929, au siège social, 95, rue de la Victoire, à Paris.

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*Le Mercure africain*, 25 novembre 1929)

La Banque coloniale vient d'être autorisée, par sa dernière assemblée générale, à porter son capital de 24 à 60 millions par émission au pair de 50.000 actions de 500 francs jouissance 1^{er} septembre 1929. Un droit de préférence est réservé aux porteurs, d'actions anciennes qui peuvent souscrire titre par titre, à titre irréductible.

Le prix d'émission pour les actions à titre réductible est de 50 fr.

La Banque coloniale d'études possède un certain nombre de filiales qui lui font honneur. Ce sont :

La Compagnie électrique des Voûtes d'Alger, capital 3 millions ;

La Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord, capital 20 millions ;

Les Domaines africains, capital 5 millions ;

Société anonyme nord-africaine d'entreprises, capital 3 millions ;

Société immobilière de Marrakech, capital 3 millions 750.000 francs ;

Compagnie du Sud-Marocain, capital 2.500.000 francs ;

Société chaux et ciments du Sénégal, capital 12 millions ;

Compagnie foncière de l'Afrique ;

Union coloniale d'électricité ;

Société du golfe de Guinée, capital 16 millions ;

Société ouest-africaine d'entreprises, capital 10 millions ;

Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie, etc., etc.

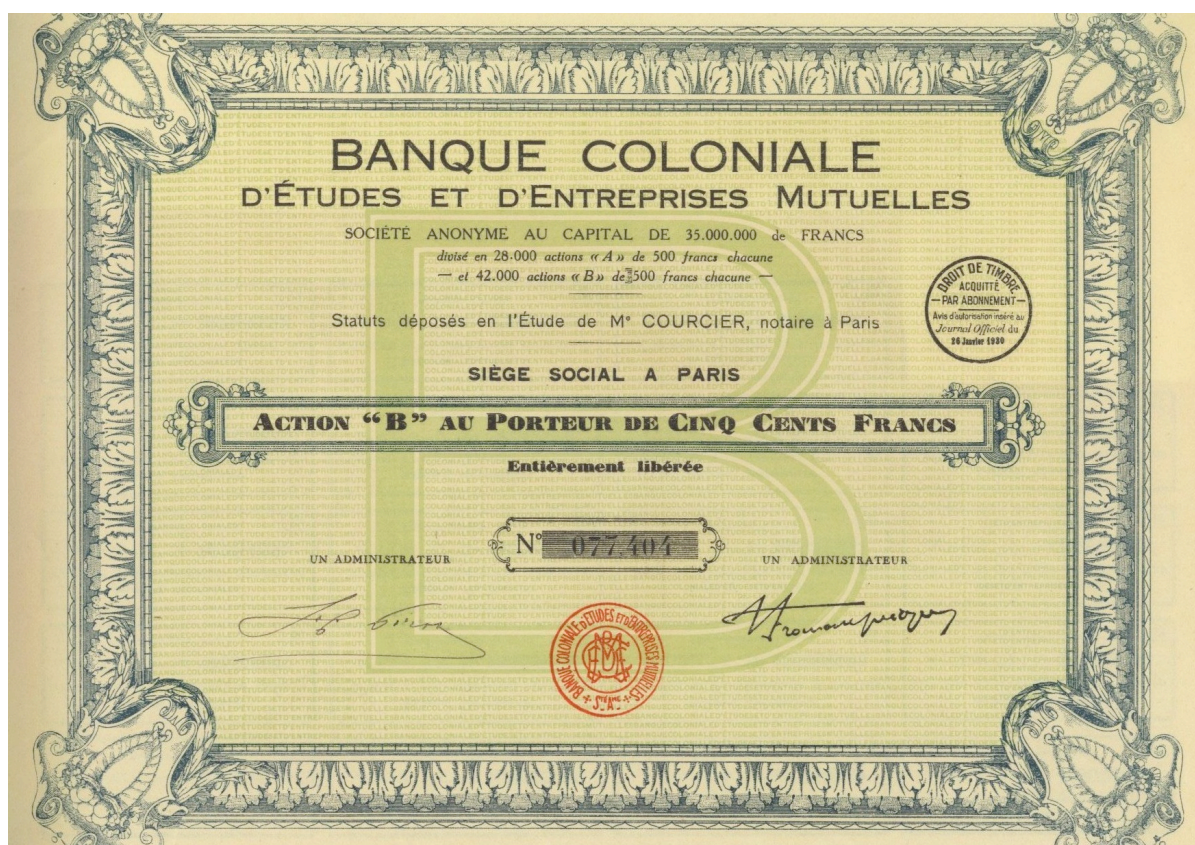
Toutes ces sociétés sont en plein rendement.

Le portefeuille de la banque était, au dernier bilan, de 18 millions de francs, évalué au pair ou au dessous du pair. Les parts de fondateur qu'il détient sont toutes à 1 franc.

Le mouvement Caisse et banque de la banque atteint, pour les neuf premiers mois de 1929, 272 millions.

Le chiffre d'affaires pendant la même période s'est élevé à 417 millions.

L'augmentation de capital actuel a pour but d'apporter à la société de nouveaux moyens de développements et de profits.



Coll. Jacques Bobée

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
Société anonyme au capital de 35.000.000 fr.
divisé en 28.000 actions « A » de 500 fr. chacune
— et 42.000 actions « B » de 500 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Courcier, notaire à Paris
et modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaires

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 26 janvier 1930

SIÈGE SOCIAL À PARIS
ACTION « B » AU PORTEUR DE CINQ CENTS FRANCS
Entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : Georges Froment-Guieysse

Déjeuner de la Banque coloniale
(*Les Annales coloniales*, 17 février 1930)

Un déjeuner réunissant la presque totalité des personnalités coloniales a été offert par la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles le samedi 15 février 1930 à tous ses adhérents.

Ce déjeuner, présidé par M. Froment-Guieysse, président de la Banque coloniale, a eu lieu à l'hôtel Lutétia.

À son issue, M. Guyon, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, a fait une causerie fort documentée où il a brillamment exposé la situation du groupement des Etablissements français du Pacifique Austral (Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, Protectorat des îles Wallis).

Le président, M. Froment-Guieysse, éminent animateur de cette banque, a montré les grands intérêts qu'elle porte à l'œuvre coloniale, ainsi que la progression constante de ses adhérents.

Ces deux orateurs ont été très applaudis.

Au nombre des invités, nous avons remarqué les représentants des ministères des Colonies et de la Marine, le gouverneur général Cayla, le général de Trintinian, les gouverneurs Hessling, Guyon, etc.

Ce fut une réunion toute de sympathie pour M. Froment-Guieysse.

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 mars 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 février, sous la présidence de M. Froment-Guieysse, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes et rapports de 1929.

Cette période s'est traduite par un bénéfice de 3 594.743 fr., au lieu de 2.644.010 fr., soit une augmentation de 930.733 fr. ou 37 %. Le dividende a été fixé à 8 1/2 % brut par action payable le 31 mars 1930, à raison de net 34 fr. 85 pour les actions A, numéros 1 à 25.000 23 fr. 23 pour les actions A, numéros 25.001 à 28.000 ; 31 fr. 85 pour les nominatives et 32 fr. 35 pour les actions au porteur, pour les actions B, numéros 50.001 à 60.000 ; 9 fr. 08 pour les actions B, numéros 60.001 à 70.000 2 fr. 90 pour les actions B, numéros 70.001 à 92.000.

Dans son rapport, le conseil souligne la progression des résultats de la banque.

Le chiffre d'affaires a atteint 600.219.000 fr. en 1929 (contre 452 millions 773.000 fr. en 1928). Le nombre des adhérents est de 2.267.

Au cours de l'exercice écoulé, les diverses filiales de la Banque ont heureusement poursuivi leur développement et consolidé leur situation.

Enfin, en 1929, on peut citer la création des affaires nouvelles suivantes : Union coloniale d'électricité, Domaines Africains et Glacières de Raz-El-Aïn [à Oran].

En résumé, l'exercice écoulé, qui a été cependant contrarié par un ralentissement général des affaires et par une atonie grave, a donné, en ce qui concerne les affaires de la Banque, des résultats très satisfaisants.

M. Jean-Marc Bel, administrateur sortant, a été réélu.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
La promotion du ministère des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1930)
(*Journal officiel de la République française*, 7 mars 1930, p. 2.594)

Chevaliers

Picot (Henri), administrateur de sociétés, 43 ans 8 mois de pratique professionnelle. Collabore à des journaux coloniaux. Administrateur de nombreuses sociétés coloniales.

Henri PICOT
(1865-1934)

Né le 24 avril 1865 à Paris (13^e).
Avocat à la Cour de Paris (1885-1904)
Vice-président du conseil d'administration de la Banque coloniale depuis 1913.
Membre du conseil de direction du Comité de l'Océanie française (1910).
Président de la Société cotonnière des Établissements français de l'Océanie (1910), de la Cie française franco-tahitienne (1920) et des Établissements français de l'Ouest-Africain (Dakar-Thiès).
Vice-président de la Compagnie du Sud-Marocain et de la Société immobilière de Thiès
Administrateur délégué de la Cie d'assurances La Parisienne, Paris.
Administrateur : Société des Briqueteries de Bamako, Société nord-africaine d'entreprises, Société nord-africaine de tissage à main, Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie, Compagnie foncière de l'Afrique.
Propagande pour l'expansion coloniale.
Études sur la production de matières premières par les colonies françaises.
Conférences à sujet colonial,
Collaboration à la revue *L'Océanie française*.
Délégué cantonal de Vézelay (Yonne) depuis 1896.
Président de la société d'instruction populaire de Vézelay.
Président de la Société de secours mutuels de Vézelay.

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*L'Africain*, 14 mars 1930)

Les comptes qui ont été présentés à l'assemblée du 27 février font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 1929, un chiffre de 7 millions 457.621 francs pour les produits bruts contre 4.952.763 francs antérieurement. Les bénéfices brut s'élèvent à 3.594.743 francs contre 2.644.000 francs en 1928 et le bénéfice net s'établit à 3.200.891 francs, ce qui permet au conseil de proposer la distribution d'un dividende de 8 1/2 p. 100.

Les disponibilités sont portées au bilan pour 6.156.682 francs, et il reste 8.187.125 francs comme dus par les actionnaires sur les quarts non appelés du capital social. Les amortissements nouveaux sont de l'ordre de 645.775 fr., ceux des exercices précédents s'élevant à 1 million 477.661 francs, soit ensemble 2 millions 123.436 fr. 63. Au 1^{er} janvier 1930, le report à nouveau figurera pour 113.016 francs ; celui de 1928 s'élevant à 71.843 francs.

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*L'Africain*, 21 mars 1930)

L'assemblée du 27 février a approuvé les comptes de l'exercice 1929 qui, comme précédemment indiqué, se solde par un bénéfice net de 3.200.891 francs contre

2.040.630 francs en 1928. Le chiffre d'affaires est passé à 600 millions 219.148 francs contre 452 millions 773.661 francs en 1928.

Grâce aux progrès réalisés par la banque, malgré les conséquences d'une crise économique qu'elle avait pressentie, l'augmentation de capital de 24 à 35 millions, réalisée en cours d'exercice, a obtenu, dit le rapport du conseil, un concours très empressé de tous les actionnaires ; aussi le programme de la banque qui s'applique à l'ensemble de l'empire colonial, tant en Océanie que dans l'Afrique du Nord, pourra utilement se développer, notamment avec la création de la Banque coloniale de l'Afrique du Nord. Une assemblée, convoquée pour la deuxième quinzaine de mars, en vue de la ratification de la souscription du 36^e million du capital social de la Banque coloniale, permettra à M. Froment-Guieysse, président, de donner quelques indications sur cette nouvelle Banque coloniale de l'Afrique du Nord.

Les dividendes, payables à partir du 31 mars 1930, sont fixés à 42 fr. 50 brut pour les actions « A » numéros 1 à 25.000, soit 34 fr. 85 au nominatif; à 28 fr. 33 pour les actions « A » numéros 25.001 à 28.000, soit 23 fr. 23 net. Les actions « B » recevront 42 fr. 50 brut ou 34 fr. 85 net, pour les numéros 50.001 à 60.000 et 32 fr. 85 au porteur. Enfin les actions « B » numéros 60.001 à 70.000 toucheront 11 fr. 067 au nominatif soit 9 fr. 408, et le numéros 70.001 à 92.000, recevront 3 fr. 54 au nominatif et 2 fr. 90 au porteur.

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES (*L'Africain*, 4 avril 1930)

Une assemblée générale extraordinaire, aura lieu au siège social, 94, rue de la Victoire à Paris, le mardi 15 avril 1930 à 14 h. 30, à l'effet de délibérer sur la vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement, relative à l'augmentation du capital social de 1 million de francs (2.000 actions « A »), décidée par le conseil d'administration dans sa séance du 11 mars 1930, ainsi qu'à la vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement, relative à plusieurs augmentations antérieures.

Il sera demandé que le nombre des administrateurs puisse être porté de 15 à 18.

Il sera également demandé à l'assemblée de donner au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin d'augmenter éventuellement, le capital social en une ou plusieurs fois jusqu'à concurrence de 100 millions de francs.

À l'issue de cette assemblée, M. Froment-Guieysse, président de la Banque coloniale, fera une causerie sur « la Banque coloniale en Afrique du Nord, son action et ses filiales ».

LES BANQUES ET LEURS AFFAIRES (*Le Petit Bleu*, 18 avril 1930)

Banque Coloniale d'Etudes et d'Entreprises mutuelles. Froment-Guieysse :
Minière du Diahot ; Briqueteries de Bamako ; Secteur électrique des Voûtes d'Alger ; Électricité de l'Afrique du Nord ; Industrielle de la Ville et du Port de Ténès ; Algérienne pour l'exploitation du liège ; Nord-Africaine de Tissage à main ; Algérienne de Matériaux de construction ; Immobilière du Nord de l'Afrique ; Compagnie pour l'exploitation des produits d'abattoir ; Compagnie Sud-Marocain ; Immobilière de Marrakech ; Conserveries algéro-marocaines ; Chérifienne d'Hivernage ; Foncière de l'Afrique ; Établissements français de l'Ouest-Africain ; Chaux et ciments du Sénégal ;

Entreprises Chassain ; Cotonnière Ouest-africaine « La Cotoa » ; Comptoirs et huileries du Dahomey ; Française d'Entreprises au Cameroun ; Société générale de commerce extérieur ; Immobilière et Agricole de l'Océanie ; Exploitations forestières de la Côte d'Ivoire ; Sisal et distilleries du Congo ; Domaines africains ; Domaines agricoles en Océanie ; Électricité de Souk-Ahras ; Études et application de l'irrigation souterraine ; Coloniale d'Études forestières ; Exploitation de sisal en Afrique ; Foncière de l'Afrique Française ; Foncière des îles Marquises ; Glacières de Raz-El-Aïn ; Générale du Golfe de Guinée ; Immobilière de Thiès ; Nord-Africaine d'Études et d'entreprises ; Omnium algérien d'électricité ; Omnium colonial de participations financières ; Plantations de caféiers en Indochine ; Rhumeries aux Antilles ; Union coloniale d'électricité ; organe : « Le Mois colonial » (*Le Bon Sens financier.*)

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES (*L'Africain*, 18 avril 1930)

Le dividende de 8 1/2 % de l'exercice 1929, soit 42 fr. 50, vient d'être mis en paiement.

Depuis 1923, la société dont le capital a été progressivement augmenté de 1,2 millions à 25 millions, a vu ses bénéfices passer de 60.000 francs à 3,8 millions, ses distributions de 24.000 francs à 1.761.000 francs, soit 42 fr. 50 par action contre 10 francs.

En deux exercices, le chiffre d'affaires a triplé de 194.000 francs en 1927 à 600.000 francs en 1929, ceci en dépit d'un ralentissement général des affaires, au cours de l'année 1929.

Cette progression de l'activité de la société ressort notamment du mouvement de son portefeuille-titres filiales qui, évalué avec une très grande rigueur, lit-on dans le dernier rapport, s'élevait à 33 millions 285.849 fr. 75. Ce portefeuille a déjà joué un rôle prépondérant dans les bénéfices de l'exercice 1929. Il a été vendu, au cours du dernier exercice, 11.217.261 francs de titres le composant contre 5 millions 153.624 francs en 1928, qui ont laissé un bénéfice de 2 millions 211.798 francs, soit plus de 19 %, au lieu de 689.169 francs en 1928, ou 13,30 %. Ces résultats sont une manifestation tangible de la plus-value régulière des titres, c'est-à-dire du développement des filiales, dont la société exprime le désir de conserver le contrôle. Ce portefeuille constitue en même temps une réserve précieuse pour les introductions dont la Banque coloniale se propose d'accélérer le rythme.

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (*Le Journal des débats*, 23 avril 1930)

Augmentation du capital de 36 à 50 millions, par création de 28.000 actions « B » de 500 francs.

BANQUE COLONIALE D'ETUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES (*L'Africain*, 2 mai 1930)

Le 31 août 1929, une assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à émettre en un ou plusieurs fois 28.000 actions de 500 francs du

type B, cette émission devant être réservée aux actionnaires à titre irréductible et au pair à raison d'une action nouvelle pour 3 actions anciennes A et B et à titre réductible avec une prime de 80 francs.

Le conseil vient de décider l'émission de ces actions, de là une insertion au *B.A.L.O.* du 21 avril.

Une fois cette opération réalisée, le capital social de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles se trouvera porté à 50 millions de francs représenté par 30.000 actions A de 500 francs ayant droit à 5 voix et 70.000 actions B de 500 francs également, ayant droit à une voix.

Le bilan au 1^{er} janvier 1930 se totalise à 75.429.751 francs et comprend à l'actif, les actionnaires, 8.187.125 francs ; les immobilisations et frais d'augmentation du capital, déduction faite des amortissements, 1.076.780 francs ; le réalisable, 59.200.061 francs ; un compte d'ordre, 989.152 francs et le disponible, 6.156.683 francs. Au passif, le capital est inscrit pour 35 millions ; les comptes de réserves pour 2.611.712 francs ; les comptes courants pour 26.495.826 francs ; l'exigible, pour 10.154.739 francs ; le compte d'ordre, pour 1.054.458 francs et enfin le report à nouveau, pour 113.016 francs.

La participation de la Banque coloniale à la mise en valeur de l'A.O.F.
par Ch. C.

(*Les Annales coloniales illustrées*, juillet 1930, p. 13-14)

Société d'Entreprises du Soudan. — Construction de l'Evêché de Bamako.

Établissements français de l'Ouest-Africain. — Construction de la gendarmerie de Thiès.

Société des Chaux et Ciments du Sénégal.

Dispositif montrant la division en 50 couches du fond de faille de la carrière.

(Calcaires en bancs de marnes.)

N.-B. — Les traits noirs représentent les bancs de calcaires durs, entre eux un lot de marne.

Malgré le grand nombre de colonies qui constituent le groupe de l'Afrique Occidentale Française, ce vaste territoire, qui ne mesure pas moins de 4.800.000 km², possède une entité propre. Nous ne voulons pas dire que les bords du Niger ou du Sénégal aient, par exemple, la même physionomie, le même climat, et le même aspect que la côte qui s'étend de Dakar à Cotonou ; certes, aussi, des questions locales (transports, richesse du sol, main-d'œuvre) provoquent des problèmes différents dans une région que dans une autre, mais cependant de grandes lois économiques générales régissent tout le bloc de nos possessions de l'Ouest-Africain.

En A.O.F., les ressources proviennent principalement de la culture ou des produits naturels du sol. À part quelques colons de Guinée et quelques grandes concessions forestières de la Côte d'Ivoire, l'Européen n'exploite pas la terre, de sorte qu'il n'a pu être, pendant longtemps, qu'un commerçant achetant des produits du cru et vendant des objets manufacturés ou de l'alimentation européenne.

L'Afrique Occidentale Française, semblable en cela à la plupart, pour ne pas dire la totalité, des pays du monde, subit actuellement une crise, d'ailleurs plus aiguë dans l'intérieur que dans les régions côtières. Beaucoup de raisons en sont la cause : une des principales est que l'indigène, gâté pendant longtemps par les hautes cotations de ses produits, a cru, lorsque ceux-ci ont baissé, que les acheteurs voulaient le tromper.

N'ayant pas un besoin absolu de faire de l'argent, il a, la plupart du temps, réduit ses cultures ou ses cueillettes ; à la réduction des matières premières a correspondu la

réduction des achats de marchandises importées d'Europe : les marchés se sont trouvés encombrés par les stocks trop nombreux que des spéculateurs imprudents avaient cru bon d'accumuler ; ils ont été, de plus, déroutés par la nécessité de l'heure obligeant ces commerçants à réaliser à des prix relativement dérisoires.

Les affaires avaient été très prospères jusqu'en 1926 ; une quantité de petites maisons ou de petits commerçants avaient pu vivre à côté des grands consortiums, mais lorsque la crise s'accrut de façon dangereuse, ils se trouvèrent dans la nécessité, étant donné leurs faibles moyens financiers, de réaliser coup sur coup des stocks que l'imprudence de la plupart avait accumulés.

Un des aspects actuels de l'A.O.F., c'est la disparition du petit commerçant, de la petite affaire, même honnête et prudente, noyée, entraînée par la débâcle des spéculateurs.

On peut dire que, seules aujourd'hui, peuvent faire des bénéfices importants en A.O.F. les sociétés à gros capitaux, décidées à recourir à la loi économique normale des bénéfices justifiés en habituant ainsi de nouveau l'indigène à accepter des prix raisonnables.

*
* * *

La crise a eu, en revanche, un effet salutaire : celui de mettre les Pouvoirs publics devant un fait évident, l'insuffisance presque totale des Travaux publics (chemins de fer, routes, ports), et des moyens industriels.

L'exemple des Anglais dans les colonies limitrophes — Nigéria, Gold-Coast notamment — montre tout ce que l'on peut attendre comme richesses de l'exploitation de l'Afrique noire, si les chemins de fer, les routes et les portes de sortie, en permettent la mise en valeur rationnelle, si l'électricité vient apporter ses bienfaits de fée moderne.

Devant cette évidence, le Gouvernement français a dressé un programme de travaux publics très important, et l'emprunt pour le financement de ces travaux sera présenté aux Chambres dès le début de la session parlementaire prochaine.

En dehors même de ces grands travaux publics, les travaux privés entrent dans une ère de prospérité remarquable par suite des commandes des particuliers : maisons, usines, etc.

Ainsi donc, à l'heure actuelle, les affaires en A.O.F. se résument en deux branches distinctes, mais étroitement dépendantes l'une de l'autre :

- 1° Le commerce ;
- 2° Les travaux publics et l'industrie.

*
* * *

C'est ce qu'a fort bien compris la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, dont l'activité a pour but de contribuer à la mise en valeur rationnelle des colonies françaises, en engageant l'épargne publique à participer à des opérations saines, mûrement étudiées, hors de toute pensée spéculative.

Bonnes affaires et affaires utiles : mettre au service de l'intérêt public les intérêts privés de ceux qui lui font confiance, telles sont les formules de la Banque Coloniale, telle est la raison de sa réussite, le résultat de la minutie de ses études ; on peut dire de cet établissement qu'il a le souci constant de voir dans ses entreprises non un instrument spéculatif, mais un moyen d'obtenir des bénéfices légitimes pour l'intérêt particulier de ses actionnaires tout en contribuant à aider aux lois naturelles de mise en valeur rationnelle.

Ses affaires, logiquement, se divisent donc en deux groupes :

- 1° Le groupe commercial ;
- 2° Le groupe entreprises et industries.

1° Le groupe commercial comprend en ce moment une seule société : La Société générale du Golfe de Guinée, au capital de 16.000.000 de francs.

.....
2° Le groupe Entreprises et Industries comprend une série de sociétés dont chacune par son programme facilite et fortifie le programme de la filiale sœur.

C'est ainsi que la branche « Entreprises de Travaux publics » est représentée au Sénégal et dans la région de Dakar, par :

Les Établissements français de l'Ouest-Africain, au capital social de 3.000.000 de francs, qui seront, sous peu, absorbés par une puissante filiale de la Banque Coloniale : La Compagnie de Constructions Générales en Afrique Française, au capital social de 5 millions de francs.

Cette dernière est dirigée par l'éminent ingénieur, M. Albert Dufour, dont le nom évoque tant d'entreprises hardies, notamment en Amérique du Sud, et en Indochine avec le chemin de fer du Yunnan.

De création toute récente, elle ne s'est pas moins vu confier pour cela près de 50 millions de travaux.

La même branche au Soudan est représentée par la Société d'Entreprises du Soudan au capital social de 1.250.000 fr., affaire dont le carnet de commandes est abondamment pourvu.

Rien ne peut mieux favoriser l'entreprise que l'apport de matériaux de construction bon marché. La Banque Coloniale a voulu obvier aux prix élevés de ceux-ci en Afrique Occidentale (prix qui sont dus aux frais d'importation), en supprimant les importations dans la mesure du possible.

C'est dans ce but que se sont créées deux filiales :

La Société des Chaux et Ciments du Sénégal, au capital social de 12.000.000 de francs, qui est en train de monter une importante usine de chaux et ciments dans les environs de Rufisque, le long de la voie ferrée du Dakar-Thiès. Quand cette usine fonctionnera à plein rendement, elle ne sera pas en peine d'écouler ses produits, étant la seule actuellement prévue sur toute l'étendue de l'Afrique noire française pour la fabrication du ciment et de la chaux. Les Etablissements Poliet et Chausson s'y sont intéressés dès son début et en assurent la direction technique.

La Société des Briqueteries de Bamako, au capital social de 2.000.000 de francs.

Plus modeste que la précitée, elle ne joue pas moins un rôle important au Soudan, où elle a, on peut dire, le monopole de la brique cuite, matière trop friable pour que l'importation puisse se faire sans casse prohibitive.

Bien que la construction soit appelée en A.O.F., à un avenir pour ainsi dire infini, il n'était pas inutile de pouvoir, le cas échéant, l'encourager.

C'est pourquoi la Banque coloniale a créé :

La Compagnie foncière de l'Afrique, au capital social de 5.000.000 de francs.

Qui a pour but toutes opérations immobilières de toutes natures dans le groupe africain. Cette société possède en particulier des terrains appelés à prendre d'importantes plus-values, notamment à Dakar, Thiès. Bamako et Bobo.

Enfin, les colonies de l'A.O.F., pays neufs, doivent délibérément s'acheminer vers les derniers perfectionnements de la civilisation. Si le règne de l'électricité n'en est encore qu'à ses débuts, il doit sous peu s'étendre, faire tache d'huile et dominer.

La Banque coloniale qui contribua tant au développement de l'électricité en Afrique du Nord, ne pouvait négliger en A.O.F., ce puissant élément de richesses à venir :

L'Union coloniale d'électricité, au capital social de 2.500.000 francs, a été fondée comme société d'études, mais ses travaux très avancés pour certains centres, vont lui

permettre sous peu d'en terminer avec la période préparatoire pour aborder celle des réalisations.

*
* * *

Nous n'avons pas voulu, dans cet article d'ensemble, entrer dans les détails de l'œuvre de la Banque coloniale en Afrique Occidentale Française : il serait loisible à ceux qui désireraient s'y intéresser de s'adresser au siège de la banque, 94, rue de la Victoire.

Ici, nous avons voulu démontrer trois choses :

1° Qu'une société bien dirigée sait toujours concilier l'intérêt privé et l'intérêt public ;

2° qu'une oeuvre solide doit être faite de cohésion, d'esprit de suite ;

3° qu'une action durable et fructueuse doit être étayée par une organisation financière solide.

Cette trilogie, la Banque coloniale a su l'appliquer en Afrique Occidentale Française comme dans tous les pays où elle a mis son empreinte.

À L'OFFICIEL
Au Comité de la radiodiffusion coloniale
(*Les Annales coloniales*, 19 juillet 1930)

Par arrêté en date du 12 juillet courant du sous-secrétaire d'État des Colonies, ont été nommés membres du Comité de la radiodiffusion du ministère des Colonies, pour une période de quatre ans, qui prendra fin le 30 juin 1934 :

M. Froment-Guieysse, président du conseil d'administration de la Banque Coloniale [BCEEM] ;

UNE CONFÉRENCE SUR MADAGASCAR À LA BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET
D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*La Journée industrielle*, 31 juillet 1930)

Le 29 juillet, M. Borrel, administrateur des colonies, en service à l'Agence économique de Madagascar, a donné, à la Banque Coloniale d'Etudes et d'Entreprises Mutuelles, 94, rue de la Victoire, une causerie sur la situation économique actuelle de la Grande Île et sur l'avenir qu'elle permet d'espérer.

Présidée par M. Froment-Guieysse, cette causerie a été suivie avec attention par un public particulièrement compréhensif.

À l'issue de cette causerie, quelques-uns des auditeurs ont posé au conférencier diverses questions touchant notamment la main-d'œuvre et la colonisation de Madagascar.

BANQUE COLONIALE D'ETUDES MUTUELLES
(*L'Africain*, 29 août 1930)

On apprend que cet établissement serait en passe d'élargir prochainement son rayon d'action par une entente étroite avec deux établissements bancaires : la Banque d'Alsace et Lorraine et la Banque privée.

Banque coloniale d'études
(*Les Annales coloniales*, 9 septembre 1930)

Les journaux démentent le projet d'entente avec la Banque d'Alsace et de Lorraine.

Banque française des mines
(*Les Annales coloniales*, 9 octobre 1930)

L'apport de l'actif de cet établissement à la Banque coloniale d'études [BCEEM] sera rémunéré par l'échange d'une action B. Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles contre 2 actions Banque française des mines.

(*Le Journal des finances*, 17 octobre 1930)

... Quatre ou cinq maisons de coulisse vont liquider, une banque coloniale est renflouée à grand-peine...

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1930)

19 décembre 1930 (19, rue Blanche, 10 h.) :
Absorption de l'Union minière et financière coloniale [UMFC] et de la Banque française des mines
Augmentation du capital.

1930 (déc.) : LES ACTIONNAIRES DE L'UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE
REJETTENT UN PROJET DE REPRISE PAR LA BCEEM

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

L'Union minière et financière coloniale va, dit-on, être absorbée par la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles. M. Jean Weber, qui est administrateur des deux sociétés, est probablement le truchement de cette fusion.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles doit absorber l'Union minière et financière coloniale, la Banque française des mines et l'Union coloniale et financière privée.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à janvier 1931] :

BANQUE COLONIALE d'ÉTUDES et d'ENTREPRISES MUTUELLES, 94, r. de la Victoire, Paris, 9^e. T. Gut. 45-40 et 54-87. Richelieu 89-28, Cent. 61-41. Ad. t. Coletud-Paris. Code A.Z. Soc. an. cap. 46.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés.-dir. : M. G[eorges] Froment-Guieysse ; Vice-prés. : M. H[enri] Picot ; Adm. : MM. M. Ibel, H[enri] Bobichon, P[aul] Bourdairie, A[lexandre] Descours-Desacres, M[arcel] Guieysse, R[ené] Lemé, É[mile] Lemoigne, M[ax] Martin, G[ontran] Poinset de Sivry, G. Weber. (39-20073).

1931 (JANVIER) : FAILLITE

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 janvier 1931)

La Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles a baissé de 545 à 350, offres nombreuses. On sait que la Banque a dû fermer ses guichets en raison d'embaras de trésorerie passagers ; la panique a été provoquée par une circulaire du conseil d'administration demandant aux actionnaires de souscrire pour 10 millions de bons. Le conseil a oublié qu'il y a des choses qu'il ne faut jamais dire et des maladresses qui sont irréparables. Au reste, l'affaire est saine et sera aisément renflouée, la Banque n'ayant jamais fait de Bourse et n'ayant jamais « soufflé » ses entreprises.

(Le Journal des débats, 28 février 1931)

À partir du 2 mars, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la première partie de la cote : actions « B » Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles actions ordinaires et privilégiées

BANQUE COLONIALE D'ETUDES

(Paris-Midi, 28 février 1931)

MM. Bobichon (Henri), Descours-Desacres, Bourdairie (Paul), Reisser (Edmond)¹¹, Bel (Jean), Clause (Roger)¹², ont donné leurs démissions d'administrateurs.

¹¹ Edmond Reisser : trésorier payeur général de l'Algérie (juillet 1916-juin 1926), administrateur de la Banque de Madagascar (janvier 1926), etc. Président de la [Compagnie africaine de sisal](#) (1929). Voir encadré.

¹² Roger Clause (1865-1947) : ancien diplomate, administrateur des Domaines africains et de la Banque coloniale nord-africaine à Alger, et de l'Union coloniale et financière privée.

D'autre part, M. Coudurier de Chassaigne, vice-président délégué, et M. Albert Gallusser ¹³, administrateur délégué, donnent leurs démissions d'administrateurs. Ils restent néanmoins, délégués de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, avec le titre de conseillers techniques.

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1931)

Extraord. 7 mars, à 14 h. 30, avenue de Wagram : rapport du conseil d'administration; examen de la situation ; décisions à prendre concernant : soit la réduction du capital social, soit l'augmentation du capital social, soit la dissolution anticipée de la société avec liquidation amiable, soit la fusion ou la réunion de la société avec toute autre société.

[Retard à l'allumage]
Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1931)

Dans ses séances du 26 décembre, 30 décembre 1930 et 22 janvier 1931, le conseil a accepté les démissions d'administrateurs de MM. Henri Bobichon, Descours-Desacres, Paul Bourdarie, Edmond Reisser, Jean Bel et Roger Clause et a nommé administrateurs MM. Coudurier de Chassaigne et Albert Gallusser.

Dans sa séance du 20 février, le conseil a accepté les démissions d'administrateurs de MM. Coudurier de Chassaigne et Albert Gallusser, qui restent, néanmoins délégués de la Banque avec le titre de conseillers techniques.

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES

On étudierait un plan de réorganisation de cet établissement, mais les actionnaires doivent s'attendre à de lourds sacrifices.
(*Le Petit Bleu*, 1^{er} avril 1931)

Depuis quelque temps, les entrepreneurs de sauvetages et de renflouements ont beaucoup à faire : mais dès que quelque entreprise est en difficulté ou tombe littéralement en déconfiture, aussitôt il s'en présente. Il ne faut donc pas s'étonner que la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, bien mal en point, en ait trouvé à son tour, avec un programme. Mais d'abord, dans le rapport où ils exposent celui-ci, ils ont commencé par jeter quelques pierres dans le jardin des administrateurs, qui ont d'ailleurs si mal mené la barque. Cela rappelle assez le geste du nageur qui, pour sauver un baigneur qui se noie, commence par l'étourdir brutalement. C'est pour son bien. Mais pour les administrateurs de la Banque coloniale d'études, le coup est particulièrement dur et redoublé.

¹³ Albert Gallusser : né le 7 octobre 1879, à Romanshorn (Suisse), marié en Crimée avec M^{lle} Cherbakoff, armateur et négociant à Tientsin (Chine), ami de Pernotte (de la Banque industrielle de Chine), il arrive en France en 1915, vend ses établissements chinois à la sulfureuse [Société maritime et commerciale du Pacifique](#) et en devient l'administrateur délégué. Voir encadré.

Les sauveteurs constatent, par exemple, que le conseil a commis une grosse imprudence de s'engager dans des participations de quelque 75 millions, avec un fonds social de 46 millions : bien plus, et ceci a une gravité qui n'échappe pas, les fonds que la Banque s'est procurés pour faire face à ses engagements l'ont été « par des moyens délictueux et non par des emprunts à long terme régulièrement contractés comme le faisait croire le bilan ».

Ces moyens délictueux consistent en création de syndicats : Syndicat pour rachat de l'Union minière [UMFC] ; Syndicat Union minière n° 2, Emprunt à court terme « achats de terrains en A. O.F., Emprunt 8 % net « Chaux et ciments du Sénégal », Emprunt Diahot, autant d'appels à la clientèle qui procurèrent de sommes beaucoup moins importantes que celles qui étaient escomptées, et qui se trouvaient absorbées, au fur et à mesure de leur rentrée par les besoins de la Banque et recevaient ainsi une autre destination que celle pour laquelle l'argent était demandé et remis.

Il y a aussi, d'après les auteurs du rapport. un rachat de 97.797 actions, sur 100 000 de la Société d'escompte, de crédit et de Banque, qui avait pour objet de faire acheter par celle-ci des actions de la Banque coloniale d'études et de transformer un actif réalisable de cette banque de 4.656.630 francs, en papier.

Les auteurs du rapport ajoutent qu'ils ne se sont occupés que des opérations en suspens ou actuellement en cours, ce qui laisserait pressentir qu'il y a d'autres trous. Ils signalent que des souscripteurs aux divers syndicats se montrent menaçants.

Un premier projet de réorganisation comportait l'apport de 10 millions d'argent frais par les 3.600 adhérents de la Banque coloniale d'études, mais on n'a recueilli de leur côté que moins de 1.500.000 fr., ce qui était très loin des 10 millions escomptés. Aussi les auteurs du rapport envisagent-ils une société de gérance qui mettrait à la disposition de la banque et de ses filiales les fonds nécessaires pour la reprise des affaires de cette dernière et pour la liquidation partielle des affaires de la Banque coloniale d'études elle-même.

La situation au 28 février 1931 se présente avec un passif exigible de 50.133.178 francs. La valeur comptable de l'actif réalisable est de 94.091.145 fr., dont 73.695.459 francs de portefeuille-titres et participations et 18.111.023 fr. de débiteurs divers.

Le portefeuille-titres devra subir une dépréciation d'au moins 50 %, la vérification avant permis de constater que « de nombreuses valeurs ont été estimées à des cours qui ne sont nullement justifiés par leur valeur intrinsèque. Ces évaluations n'avaient pour prétexte que des transactions faites à la suite de circulaires adressées à la clientèle. Nous estimons qu'à l'heure actuelle, ce portefeuille représente à peine une valeur de 35 millions, qui pourra augmenter un peu si la situation générale des colonies s'améliore ».

Sur 18 filiales, 5 seulement sont en rendement à l'heure actuelle : Secteur électrique des Voûtes de la Ville d'Alger, Domaines Africains, Société algérienne de matériaux de construction, Nord-Africaine d'Entreprises et Immobilière de Marrakech.

Le compte Débiteurs divers filiales pourrait être ramené à 12.587.361 fr. que les rapporteurs estiment récupérable à concurrence de 3.850.000 fr., le reste devant être passé par P. P.

L'actif serait ainsi finalement de 38.850.000 fr. contre un passif exigible de 44.610.066 francs.

Il faudrait obtenir, pour assainir la situation, un concordat avec tous les créanciers, y compris les filiales, sur la base de 75 % remboursables sans intérêt en trois ans.

Conclusion : sans société de gérance, sans concordat, « la faillite devient inévitable, en raison même des irrégularités commises ».

Les rapporteurs se déclarent gênés pour la création de la société de gérance « par la constitution, sous les auspices de M. Froment-Guieysse, d'un pseudo syndicat de défense. Ce groupement n'a d'autre but que de défendre une gestion que nous déplorons tous ».

Cette observation répond assez bien à l'opinion, — que nous exprimions, ici même, sur les syndicats de défense il y a quelques jours — qu'ils travaillent rarement pour ceux qu'ils sont censés défendre. En l'espèce, un syndicat, dû à l'initiative d'une personnalité qui n'est pas étrangère aux déboires de la Banque coloniale d'études, inspire fatalement beaucoup de réserves !

C'est aux intéressés eux-même à voir dans quels bras ils doivent se jeter : il est à craindre que, d'un côté comme de l'autre, leurs pertes ne soient pas sensiblement atténuées ! Quant à nous, nous avons poussé un cri d'alarme en temps opportun, alors que l'on écoulait des actions Banque Coloniale à 550 fr. (30 septembre 1930), les mêmes pour lesquelles le Marché libre du 5 mars courant. note, à titre indicatif, le prix de 50 francs !

L'opinion de quelques confrères

M. Picot, vice-président, faisant fonction de président par intérim, fait savoir que MM. Georges Froment-Guieysse, Marcel Guieysse et Gontran Poinciset de Sivry ont donné leur démission d'administrateurs par lettre en date du 9 mars. — (*Agence Fournier*, 13-3-31.)

La réorganisation de cette affaire continue à présenter quelques difficultés. Un certain nombre d'administrateurs ont donné leur démission. tandis que M. Couturier de Chassigne était nommé vice-président et M. Galusser administrateur délégué ; nous apprenons que ces deux derniers viennent déjà de donner leur démission d'administrateurs, se contentant de prendre le poste de conseillers techniques qui comporte peut-être pour eux moins de responsabilités. L'assemblée qui devait se tenir le 7 mars n'a pu avoir lieu faute de quorum. Cependant, un certain nombre d'actionnaires se sont rendus le même jour à une convocation d'un syndicat de défense dans le but de faire convoquer d'urgence une nouvelle assemblée et de demander au président du Tribunal la nomination d'un administrateur. D'après les indications qui ont été données par l'ancien conseil, il semblerait qu'une somme de 10 millions serait suffisante pour permettre à la Banque de reprendre ses opérations en attendant la réalisation de son portefeuille et le recouvrement de ses créances sur ses filiales ; et certains concours même auraient été offerts. Cependant, d'après nos renseignements, il n'y aurait encore rien de définitif. Il ne faut pas oublier, en effet, que dans le portefeuille, les titres cotés représentent seulement 7 millions, alors que les titres non cotés s'élèvent à plus de 65 millions ; quant aux sommes dues par les filiales, elles se chiffrent par près de 20 millions. Une nouvelle assemblée est convoquée le 2 avril pour statuer sur la réorganisation; cependant, entre-temps, certains actionnaires auraient déposé une requête en déclaration de faillite. Nous avons reçu, depuis notre dernière note, différentes demandes de nos lecteurs qui. — malgré les conseils pourtant bien formels que nous avons donnés — ont cru devoir rester intéressés — certains d'entre eux. pour partie seulement d'ailleurs — à cette affaire. À l'heure actuelle, nous pensons qu'il vaut mieux attendre, bien que nous continuions à n'avoir qu'une très faible confiance dans l'avenir de cette société. — (*Réalités*, 20-3-31.)

Les administrateurs fichent le camp et doivent avoir de bonnes raisons pour disparaître ; d'autres personnages demeurent mais avec des pouvoirs mieux définis et bien limités. Tout cela, pour les actionnaires, semble cacher quelque chose qui n'a pas été dit. Pour nous, qui souhaitons grandement la restauration de cet établissement, nous attendrons la suite des événements en formant des vœux pour que l'affaire se survive et qu'elle continue dans des conditions meilleures appuyée par des sociétés plus argentées et plus solides. Il y a des participations qui auront besoin de secours financiers

et qui sont capables d'atteindre à une certaine prospérité. — (*Agence télégraphique parisienne*, 5-3-31.)

Dans un précédent numéro, nous écrivions que ce brave pèlerin Georges Froment Guieysse, qui n'émargeait qu'à 500.000 francs par an, avait été destitué par le conseil en exercice, de sa fonction de président et révoqué de celle d'administrateur délégué. Nous apprenons qu'il est également démissionné par le Conseil supérieur des colonies dont il faisait partie.

Nos lecteurs se rappellent la tentative de détournement de l'actif de l'Union minière et financière coloniale par ce M. Froment Guieysse, de complicité avec les Bernard Desouches, Jean Weber, etc., etc. administrateurs de cette société. Ils apprendront avec stupeur, lors de la prochaine assemblée de la Banque coloniale d'études, ce que l'on devait faire de leur actif.

Qu'il nous suffise, pour le moment, de leur signaler que les 5.233.000 francs souscrits par le Syndicat de la Banque pour l'absorption de l'Union minière et financière coloniale étaient absorbés au fur et à mesure des rentrées pour les besoins de la Banque Coloniale.

Que, malgré le refus par l'Union minière et financière coloniale de se faire absorber par la Banque coloniale d'études, cette dernière continuait à rechercher des capitaux au moyen d'un second syndicat et que le montant des souscriptions reçues fut également absorbé pour les besoins de la Banque coloniale d'études.

Que divers emprunts furent faits au nom de différentes sociétés telles que Chaux et ciments du Sénégal. Minière du Diahot, etc., etc., sans l'assentiment des intéressés, pour le montant en être absorbé pour les besoins de la Banque coloniale d'études.

Que, pour se procurer des fonds, elle commit une infraction à la loi sur les sociétés et n'en paya pas moins une commission de 730.000 francs à l'intermédiaire complice, etc., etc.

Nous voulons croire que la Section financière du Parquet de la Seine ne tardera pas à intervenir. — (*Le Marché libre*, 20-3-31.)

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 avril 1931)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale le vendredi 10 avril, à la requête et sous la présidence de M L. Pion, administrateur provisoire désigné par le tribunal de commerce, aux termes d'une ordonnance du 12 mars dernier.

Eu ouvrant la séance, M. Pion rappelle que, par suite de la démission de plusieurs administrateurs, le conseil se trouvait réduit à quatre membres, d'où requête au tribunal de commerce pour la désignation d'un administrateur provisoire. Depuis, les quatre administrateurs restés en fonctions ont donné leur démission. La Société est donc en présence d'un conseil complètement démissionnaire et l'assemblée est convoquée à l'effet de : 1° nommer un conseil d'administration ; 2° accorder le quitus à l'administrateur provisoire.

M. Pion, après avoir donné lecture à l'assemblée des lettres de démission de MM. Jean Weber, Henri Picot, l'intendant général Max Martin et Lemoigne, offre la parole aux actionnaires.

M. Coudurier de Chassaigne, ancien vice-président délégué, nommé par la suite conseiller technique, étudie le bilan provisoire arrêté au 28 février dernier. Il constate qu'en face d'un passif exigible de 50.133.178 francs, il y a un actif comptable théoriquement réalisable de 94 millions, dont 73.695.000 francs sont représentés par le portefeuille et les participations. Mais ces évaluations sont, dit-il, erronées parce que

reposant sur des appréciations volontairement fausses. On a voulu réaliser un bénéfice comptable alors qu'il y avait déficit et, dans ces conditions, les dividendes distribués étaient fictifs.

À l'heure présente, par suite de la défaillance de la Société mère et de la situation de plusieurs des filiales, le portefeuille ne représente même plus dix millions. Par un apport d'argent frais destiné au sauvetage de certaines filiales, il serait possible, au prix d'un long et patient travail, de le revaloriser à 20 millions au maximum.

Au résumé et en chiffres ronds, la Banque Coloniale dispose d'un actif réalisable d'une dizaine de millions en regard de 45 millions d'éligibilités (5 millions de comptes débiteurs de certaines filiales pouvant être compensés par les comptes créditeurs des mêmes affaires).

Bref, il apparaît très osé de prétendre que la Banque Coloniale puisse être sauvée sans dépôt du bilan. Il appartient au Comité de défense de proposer à l'assemblée les mesures qu'il estime propres à sauvegarder les intérêts en jeu.

M. Coudurier de Chassigne termine en déclarant qu'il donne, en même temps que son collègue, M. Galusser, sa démission technique.

M. Galusser, très interrompu dès ses premières paroles, demande à l'assemblée de surseoir à la nomination d'un nouveau conseil d'administration jusqu'au 21 avril, date à laquelle le Tribunal de commerce dira s'il y a mise en liquidation judiciaire ou faillite.

M. le gouverneur Bobichon, administrateur démissionnaire en décembre 1930, expose les raisons qui l'ont amené à se retirer. Les administrateurs n'ont jamais été mis au courant de la vérité ; elle leur a toujours été cachée systématiquement. De graves irrégularités ont été commises, notamment en ce qui concerne la constitution de syndicats dont les fonds ont servi à la trésorerie de la banque au lieu de rester bloqués.

Les déclarations de M. Bobichon provoquent une vive rumeur.

M. Bobichon continue ses explications et s'étonne de l'attitude prise aujourd'hui par M. Coudurier de Chassigne et M. Galusser. Ces messieurs, dit-il, ont exigé, en qualité de conseillers techniques, des traitements de 10.000 et 15.000 francs par mois. Ils se sont fait fort de renflouer l'affaire, ils ont affirmé avoir derrière eux 25 millions ; en réalité, ils ont voulu non sauver la Banque Coloniale d'études, mais la naufrager. J'en trouve la preuve, déclare M. Bobichon, dans la communication à « Commentaires » d'un rapport qui n'a pu être donné à cette feuille que par M. Galusser lui-même ! (Vifs applaudissements.)

M. Froment-Guieysse, ancien président du Conseil d'administration, s'élève contre les affirmations de M. Coudurier de Chassigne. Il déclare que les bilans ont toujours été établis avec une parfaite sincérité et sérieusement contrôlés. Il affirme que le portefeuille vaut beaucoup plus que les dix millions dont on a parlé, car la plupart des filiales sont en voie de développement normal ; sur 20 filiales, 15 sont en bonne posture.

Mais il faut agir vite. Il importe qu'une Société de gérance soit constituée ; si elle l'est rapidement, la Banque Coloniale d'Etudes peut être sauvée.

M. Froment-Guieysse affirme en terminant que la gestion de l'affaire a toujours été correcte, que les syndicats ont répondu à leur objet et que toutes les opérations ont été parfaitement régulières. (Protestations nombreuses)

M. Rappel, président du Comité de défense, met l'assemblée en face de ses responsabilités. Veut-elle accepter une solution de paresse en suivant la suggestion de M. Galusser ; ou veut-elle, au contraire, aider le Comité de défense à relever la maison qui s'écroule ? (Applaudissements.)

M. Griffon, secrétaire du Comité de défense, prend la parole à son tour et adjure les actionnaires de ne pas consentir à l'ajournement au 21 avril de la nomination du conseil. Il faut que la banque soit représentée à cette date par ses véritables mandataires. Il termine en indiquant que le comité de défense demandera au conseil de

nommer trois experts-comptables pour faire toute la lumière sur les agissements antérieurs. (Applaudissements.)

M. Rappel, interrogé sur les moyens dont dispose le comité de défense, dit qu'à ce jour, il a reçu 395 souscriptions représentant 1.965.000 francs.

La discussion est alors close. M. Pioton donne connaissance à l'assemblée de la liste des candidatures au conseil d'administration présentée par le comité de défense. La voici : MM. Baye, Benoit, Debradander, Descamps, Manley-Bendall ¹⁴, Rappel, Couette et la Banque industrielle de Chine.

(Le vote a lieu à mains levées. À l'unanimité, la liste ci-dessus est élue. L'assemblée applaudit.)

La seconde résolution comportant le quitus de l'administrateur provisoire, M. Pioton, est également adoptée à l'unanimité. Sur la proposition de M. Bobichon, des félicitations sont adressées à M. Pioton qui, ayant trouvé en caisse à son arrivée une somme de 4.500 francs, laisse aujourd'hui un disponible de 93.000 francs, tout en ayant fait face aux dépenses urgentes.

Avant de se séparer, quelques renseignements sont demandés sur le rôle éventuel de la Banque industrielle de Chine dans le nouveau conseil. M. Rappel déclare qu'il a trouvé le meilleur accueil auprès de cette banque lorsqu'il est venu lui exposer son intention de constituer un syndicat de défense. M. Henneton ajoute que le nouveau conseil sera heureux de trouver dans la Banque industrielle de Chine le concours technique dont ont besoin des hommes de bonne volonté qui ne sont pas des banquiers et qui ne sont mus que par le désir de défendre les intérêts de leurs co-actionnaires.

Assemblée générale
Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
par J.-R. J. [Jean-René Joubert (ex-dir. SICAF-Saïgon)]

L'assemblée générale de la Banque coloniale d'Études et d'entreprises mutuelles s'est tenue le 10 avril courant.

Comme on le sait déjà, de nombreuses difficultés ont surgi dans les affaires de la banque, difficultés qui ont amené plusieurs administrateurs à donner leur démission au cours de l'exercice 1930. Les quatre administrateurs non démissionnaires demandèrent alors au président du tribunal de commerce de la Seine de nommer un administrateur provisoire en vue de la gestion de l'actif de la société, et de réunir une assemblée générale pour la nomination de nouveaux administrateurs.

Les administrateurs démissionnaires présents à l'assemblée exposèrent les raisons de leur démission ; de graves irrégularités auraient été commises, notamment en ce qui concerne la constitution de syndicats divers dont les fonds, au lieu d'être bloqués, auraient servi à assurer la trésorerie de la banque, tout ceci à l'insu des administrateurs.

L'ancien vice-président-délégué, M. Coudurier de Chassaigne, dit qu'après examen du bilan provisoire au 28 février, il peut affirmer que celui-ci n'est pas exact, en particulier en ce qui concerne la valeur du portefeuille et des participations qui figurent au bilan pour une somme de 73.695.000 francs mais dont la valeur de réalisation

¹⁴ BENDALL Manley Nicolas (dit Manley-Bendall) : né à Bordeaux, le 17 janvier 1876. Successivement administrateur de la Banque coloniale d'études mutuelles et de sa suite, la Banque générale pour la France et les Colonies, son représentant à la Société générale du golfe Guinée (SGGG) et à la Compagnie indochinoise de plantations. Administrateur de Savana : tissage à Pondichéry. Auteur de nombreuses communications sur l'océanographie, l'astronomie, la météorologie et les sciences connexes. Chevalier de la Légion d'honneur, etc. Dom. : Monségur (Gironde). Décédé en 1966.

atteindrait seulement une dizaine de millions, il ajoute que ces chiffres erronés ont été indiqués intentionnellement et que les dividendes qui ont été distribués étaient fictifs.

Au moment de la démission des administrateurs, un comité de défense des actionnaires s'est constitué. Ce comité était représenté à l'assemblée par son président, M. Rappel ¹⁵. Après de très vives discussions dans une atmosphère orageuse, l'on procéda à la formation du nouveau conseil comprenant : MM. Baye, Benoit, Debradander, Descamps, Grillon, Henne-ton, [Louis] Klein, Manley-Bendall, Rappel, Couette et la Banque industrielle de Chine*.

Étant donné la situation précaire de la Banque coloniale d'Études et d'entreprises mutuelles, les discussions ne sont pas encore closes et nous aurons certainement à en reparler de nouveau.

(L'Éveil économique de l'Indochine, 17 mai 1931)

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 avril 1931)

La Banque coloniale d'études a écarté M. Gallusser qui s'est fait huer à l'assemblée des actionnaires, mais elle a désigné un nouveau conseil qui ne nous inspire aucune confiance. À force de traîner, on fera si bien que la société ne pourra plus être renflouée.

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES

(Le Petit Bleu, 24 avril 1931)

1° Le tribunal de commerce de la Seine vient d'admettre au bénéfice de la liquidation judiciaire la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, société anonyme au capital de 46 millions de francs ayant pour objet l'étude et la préparation, en vue de leur création ou de leur transformation, de toutes entreprises industrielles, commerciales et financières.

Cette banque, qui a son siège social 94, rue de la Victoire, avait cessé ses paiements le 13 février. Elle a reçu pour liquidateur provisoire M. Craggs, M. Nordman étant nommé juge commissaire pour suivre les opérations de liquidation.

2° La Société de gérance de la Banque coloniale d'études constituée pour prêter une aide matérielle temporaire à la Banque coloniale d'études, au capital initial de 2 millions pouvant être porté à 26 millions, décide d'émettre une première tranche de 8 millions pour élever le capital à 10 millions. Les premiers administrateurs sont MM. Baye, Reisser et Vereecken.

BANQUE COLONIALE

(L'Africain, 28 avril 1931)

Par jugement du 21 avril, la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles a obtenu le bénéfice de la liquidation judiciaire.

¹⁵ Lucien Rappel : ancien directeur de plantations de caoutchouc en Indonésie, futur administrateur délégué de la Banque générale pour la France et les colonies. Voir [encadré](#).

Une société de gérance destinée à continuer les opérations de la Banque coloniale a été constituée le 20 avril, à Paris : parmi ses premiers administrateurs, figurent M. Reisser, trésorier payeur général honoraire d'Algérie [ancien administrateur de la BCEEM] ; M. Baye et M. Veracken [Vereecken ?].

NOTRE CARNET FINANCIER
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1931)

La Banque coloniale d'études a été déclarée en liquidation judiciaire. La Société de gérance porte son capital de 2 à 10 millions, mais nous doutons que cette augmentation puisse être réalisée.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 mai 1931)

Nous avons donné dans notre précédente chronique le compte-rendu de l'assemblée générale des actionnaires de la BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES. Depuis lors, le président du tribunal de commerce de la Seine a prononcé la mise en liquidation judiciaire de la société.

Notre carnet financier
Assemblée générale de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1931)

Le 7 novembre a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles : M. Henneon, président, déclara qu'il avait démissionné « pour ne pas couvrir les agissements de M. Lucien Rappel » [...]. M. Rappel, administrateur délégué, déclara qu'il avait été victime d'un escroc, qu'il avait vu le ministre des Colonies qui lui avait dit : « Mon cher ami... », qu'il n'avait pas naufragé la Banque coloniale pour la sauver ensuite, [...], tant et si bien que les actionnaires approuvèrent le projet de concordat qui sera proposé aux créanciers.

Entre-temps, un expert-comptable lut un rapport plus littéraire que financier et plein de haine pour l'ancien président de la Banque.

La présence dans la salle de banquiers véreux, d'individus sortant de prison et de collaborateurs bien connus de Rochette ne laisse plus aucun doute sur le sort qui attend cette malheureuse affaire.

Suite :
SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DE LA BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES
rebaptisée
BANQUE GÉNÉRALE POUR LA FRANCE ET LES COLONIES

Une note de la Banque coloniale

(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1931)

Un nouveau conseil d'administration, nommé en août dernier, à la suite d'une assemblée générale des actionnaires, assure. depuis cette époque, le fonctionnement de la Banque coloniale.

La nouvelle direction de l'établissement a communiqué, hier, à la suite de l'arrestation de M. Froment-Guieysse, une note dont voici le texte :

« Le conseil d'administration et la direction actuelle de la Banque coloniale signalent que cet établissement n'a plus aucune relation, depuis février dernier, avec M. Froment-Guieysse, époque à laquelle ce dernier a été révoqué de ses fonctions de président par le conseil d'administration alors en fonction. »

À propos de l'arrestation de M. Froment-Guieysse

Une mise au point
(*La Liberté*, 25 novembre 1931)

On nous communique la note suivante :

La défaillance de la Banque Coloniale a pour origine une mauvaise gestion dont la responsabilité incombe entièrement à son ancien président délégué. M. G. Froment, dit Froment-Guieysse, dont l'incompétence pour tout ce qui touchait les affaires coloniales, financières et bancaires aurait eu besoin d'être éclairée de sages conseils qu'il aurait pu trouver parmi les personnes de son entourage s'il ne s'était appliqué à les négliger ou les exclure.

Aussitôt après la fermeture des guichets de la Banque coloniale, en janvier dernier, il était impossible de trouver des concours extérieurs susceptibles de s'intéresser au renflouement de l'ensemble de l'affaire et la faillite semblait inévitable ; il fallut la création, par le Syndicat de défense des actionnaires, d'une société de gérance pour permettre à la Banque coloniale d'être admise, le 21 avril, au bénéfice de la liquidation judiciaire.

Le nouveau conseil d'administration, nommé en avril dernier par l'assemblée générale des actionnaires, a réussi, malgré des difficultés de toutes sortes consécutives d'une part, à la situation des affaires de la Banque, d'autre part à la crise économique mondiale, à sauvegarder les intérêts des actionnaires de la Banque et de ses sociétés filiales.

La majeure partie des sociétés filiales, saines dans leur essence, ont été renflouées, d'autres sont en cours de réorganisation financière.

L'apurement des comptes a permis au nouveau conseil d'administration de présenter à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 novembre, un bilan sincère et les propositions concordataires à soumettre aux créanciers ont été acceptées par 2.347 actionnaires représentant 65.480 actions contre 2 actionnaires représentant 69 actions.

L'œuvre de redressement accomplie à ce jour est considérable et le conseil d'administration actuel, investi de la confiance des actionnaires, poursuivra son effort dans le but de sauvegarder dans la plus large mesure les intérêts qui lui ont été confiés.

UN KRACH DE 90 MILLIONS
(*L'Écho d'Alger*, 26 novembre 1931)

M. Froment-Guieysse, l'ancien président de la Banque coloniale d'études et entreprises mutuelles, [a été arrêté] à Paris, sous l'inculpation d'escroqueries, abus de confiance et infraction à la loi sur les sociétés

M. Froment-Guieysse avait été révoqué de ses fonctions en janvier dernier, alors que la banque — dont le préjudice causé à l'épargne atteindrait 90 millions — venait de suspendre ses paiements

BANQUE COLONIALE D'ETUDES
(*Le Journal des finances*, 27 novembre 1931)

La défaillance de la Banque coloniale d'études et d'entreprises industrielles [*sic* : mutuelles] qui remonte à plusieurs mois, vient d'entraîner l'arrestation de son créateur et ancien animateur ; d'autres responsabilités pourraient, dit-on, être retenues. En tout cas, le renflouement de l'affaire s'avère de plus en plus difficile ; des accords près d'être réalisés pour la reprise de certaines filiales, risqueraient de n'être pas conclus définitivement.

On ajoute que le groupe des Forces motrices de la Vienne [en fait, la Société auxiliaire d'entreprises, société sœur des FMV] commencerait à regretter de s'être intéressé à l'Union coloniale d'électricité, contre remise d'un paquet de titres d'une de ses filiales, la Société de Génie Civil et de Béton armé.

Mais l'échange matériel des titres étant effectué, il est peu probable que la Banque coloniale qui, pour une fois, est loin d'avoir fait une mauvaise affaire, consente à revenir sur l'opération.

Assemblées générales
Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*La Liberté*, 23 décembre 1931)

L'assemblée des créanciers, réunie le 21 décembre, au tribunal de commerce, a voté le concordat.

(*Le Journal des débats*, 16 mars 1932)

Le banquier Froment-Guieysse, arrêté le 22 novembre pour abus de confiance, dans l'affaire de la Banque coloniale d'études, qui laissa un déficit de 90 millions, a été mis en liberté provisoire, pour raisons de santé, par M. Gareau, juge d'instruction, après avis du docteur Paul, médecin légiste.

Cuisine et produits coloniaux
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1933)

Nous apprenons la constitution d'une association de propagande et de vulgarisation des produits coloniaux français, 114, boulevard Haussmann, sous le nom de Colonies-France.

L'animateur de ce groupement et son directeur est M. Georges Froment-Guieysse, ancien président de la Banque coloniale d'études [BCEEM], autour duquel se sont groupés MM. Marius et Ary Leblond, directeurs de « La Vie » ; M. H. Adam, ingénieur ; Ed. Dujardin et J. Bégot, administrateur de sociétés ; H. Saget, ancien directeur de plantation, et M. J[ean] Weber [CFSO], membre du Conseil supérieur des colonies, sous la présidence de M. L. Hais, administrateur de sociétés.

Le but de cette société est de vulgariser, par conséquent de faire vendre les produits alimentaires de nos colonies. Nous leur souhaitons bien sincèrement de bonnes affaires. Ils ont l'intention, en outre, de publier un organe, « La Table française des produits coloniaux français ». Espérons qu'il grouperont des cordons-bleus volants dignes émules du *Cordon noir des Annales coloniales*.

BANQUE COLONIALE D'ETUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES.

(Le Journal des débats, 22 mars 1933)

Les actionnaires, réunis le 20 mars en assemblée ordinaire, ont pris connaissance des comptes de l'exercice 1930 [sic], qui présentent un solde débiteur de 550.153 fr. 39. L'assemblée a réservé son approbation.

BANQUE COLONIALE D'ETUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES

(Le Journal des débats, 14 juin 1933)

L'assemblée du 12 juin a approuvé les comptes de 1931 et 1932, faisant ressortir respectivement un solde débiteur de 91.850.889 fr. et de 66.927.177 fr. L'assemblée extraordinaire qui a suivi a été reportée à une date ultérieure, ainsi que l'assemblée spéciale.

BANQUE COLONIALE D'ETUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES

(Le Journal des débats, 12 octobre 1933)

Les assemblées extraordinaire et spéciales convoquées pour hier ont été reportées, faute de quorum, au 14 novembre. Nous rappelons que l'assemblée extraordinaire avait à prendre une décision en ce qui concerne la dissolution de la société ou la continuation des affaires sociales, et, dans ce dernier cas, l'unification des actions, la réduction du nombre des administrateurs et sur l'approbation d'un contrat de gérance à passer avec la Banque générale pour la France et les Colonies.

LA VIE DES SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

Les Grandes Marques coloniales
(Les Annales coloniales, 12 décembre 1933)

Société anonyme récemment formée pour toutes opérations d'importations ou d'exportations et de vente en gros et demi-gros de tous produits alimentaires en provenant de l'Algérie, des colonies françaises, des pays de protectorat et sous mandat.

Siège à Paris, 24, rue Jacob. Capital : 60.000 francs, en actions de numéraire de 100 fr. Premiers administrateurs : MM. Georges Froment-Guieysse [ex-BCEEM], 15, rue des Saint-Pères, à Paris ; Roger Vasseur, 20, rue Lafouge, à Gentilly (Seine) ; Antoine Bouquet, 91, rue du Bac, à Paris ; Étienne Coquerel, 41, rue Alfred-Bartholomé, à Paris ; Pierre de la Tramerye, 58, rue La-Boétie, à Paris et l'Office des produits coloniaux, 22, rue Jacob, à Paris.

NÉCROLOGIE

Henri Picot

(*Le Temps*, 11 novembre 1934)

On annonce avec regret la mort, en son domicile, 45, rue de Douai, de M. Henri Picot, avocat, administrateur de sociétés, chevalier de la Légion d'honneur.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

FAILLITES

(*Les Annales coloniales*, 7 janvier 1936)

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, société au capital de 46 millions de francs ayant son siège à Paris, 94, rue de la Victoire. Juge-comm. : M. Bernheim. Syndic. prov. : M. Craggs.

À L'INSTRUCTION

Le krach d'une banque

(*Le Journal des débats*, 3 mars 1937)

M. Pagenel, juge d'instruction, vient de terminer l'enquête ouverte, en 1931, à la suite du krach de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, 94, rue de la Victoire. Le fondateur de cette banque, M. Georges Froment, dit Froment Guieysse, est renvoyé en correctionnel, sous les inculpations d'escroquerie, d'abus de confiance, d'action illicite sur le marché des valeurs et d'infractions à la loi sur les sociétés. Il sera défendu par Me Jean-Paul Coulon.

Avec lui, pour infractions à la loi sur les sociétés, comparaitront onze administrateurs de la société, que défendront Me Gain, Armand Fraisse, Pierre Gabriel, Appleton et André Chérier.

L'affaire viendra dans quelques mois devant la 11^e chambre correctionnelle. Soixante-dix-sept des inculpés primitifs bénéficièrent d'un non-lieu, dix-neuf autres sont décédés depuis le commencement des poursuites.

(*L'Écho d'Alger*, 16 juillet 1937)

FROMENT-GUIEYSSE : Jules Ferry (in-8 carré avec un portrait et quatre photographies hors-texte ; 96 p

EN TUNISIE
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1937)

M. Froment-Guieysse, directeur de l'Encyclopédie coloniale et maritime

CONSTANTINE
SOUK-AHRAS
CONFERENCE
(*L'Écho d'Alger*, 12 déc. 1937)

Lundi prochain, M. G. Froment-Guieysse, directeur de l'Encyclopédie coloniale, donnera, à la salle des fêtes, une conférence sur Jules Ferry.

(*L'Écho d'Alger*, 20 janvier 1938)

La conférence de M. Froment-Guieysse, directeur de l'Encyclopédie maritime et coloniale, sur la vie dramatique de J. Ferry fut un régal

MÉDÉA
CONFERENCE
(*L'Écho d'Alger*, 2 février 1938)

Le maire fait connaître à la population qu'une conférence sur la vie dramatique de Jules Ferry, sera faite le samedi. 12 février, à 17 h. 30, dans la salle du conseil de la mairie, par M. Froment-Guieysse, directeur de l'Encyclopédie coloniale et maritime, ancien élève de l'École des sciences politiques, licencié en droit, chargé de mission aux colonies, secrétaire général du Comité Jules-Ferry.

OFFICIERS MINISTÉRIELS
(*La Journée industrielle*, 27 mars 1938)

2 CRÉANCES dép. de la fte [dépendant de la faillite] Banque coloniale d'études d'entr. mutuelles, s'élev. 1^{er} lot : à 611.400 fr. s. Sté Algérienne p. l'Exploit. du Liège. 2^e lot : à 5.088.799 fr. s. Cie p. l'Exploit. des Produits d'Abattoir. Adj. Et. Popelin, not., 164, rue Fbg-St-Honoré. 6 avril, 14 h. 15. M. à p. (ne p. êt. b.): 2.500 et 5.000 fr. Cons. 2.500 p. lot. S'adr. Germain, syndicat, 7, rue Christine.

AU PALAIS L'AFFAIRE DE LA BANQUE COLONIALE
(*Les Annales coloniales*, 30 mai 1938)

En première instance, M. G. Froment-Guieysse, ancien président de la Banque coloniale, avait été seul condamné sur trois inculpations différentes relevant des circonstances de cette déconfiture qui fit grand bruit.

Sur appels des parties civiles, de l'ancien président et du Parquet (a minima), l'affaire avait été reprise et s'était déroulée à la 9^e chambre d'appel depuis plusieurs semaines.

La Cour a prononcé son jugement au début de l'audience du 23 mai. Les administrateurs étant mis hors de cause à nouveau, la Cour a prononcé le jugement suivant contre l'ancien président :

Prison : 2 ans sans sursis au lieu de 3 ans avec sursis ; amende : 3.000 fr. ; et les dépens avec maximum de la contrainte par corps.
